

Commission économique pour l'Europe

Rapport biennal

(1^{er} avril 2011-11 avril 2013)

Conseil économique et social

Documents officiels, 2013

Supplément n° 17



Nations Unies

Commission économique pour l'Europe

Rapport biennal

(1^{er} avril 2011-11 avril 2013)

Conseil économique et social

Documents officiels, 2013

Supplément n° 17



Nations Unies
New York et Genève, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2013/37 E/ECE/1464

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

ISSN 0251-0189

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. Questions portées à l'intention du Conseil économique et social.....	2–4	1
II. Travaux accomplis par la Commission depuis sa soixante-quatrième session.....	5–6	1
III. Soixante-cinquième session de la Commission	7–33	2
A. Participation et organisation des travaux	7–13	2
B. Ordre du jour	14	3
C. Élection du bureau	15–18	3
D. Compte rendu des travaux	19–33	3
Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015.....	19–22	3
Évolution de la situation économique et problèmes économiques dans la région de la CEE: le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive	23–24	4
Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE	25–29	5
Rapport sur les activités du Comité exécutif	30–31	6
Questions diverses	32	6
Adoption du rapport biennal de la Commission	33	6
IV. Décision adoptée par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-cinquième session.....	34	6
<i>Annexes</i>		
I. Résumés des déclarations d'ouverture de la soixante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe		7
II. Résumés des débats tenus au titre des points 2 et 3 de l'ordre du jour		10
III. Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE.....		22
IV. Déclarations au titre du point 4.....		43
V. Liste des réunions tenues par la Commission, ses organes subsidiaires et les conventions administrées par le secrétariat de la CEE entre le 1 ^{er} avril 2011 et le 11 avril 2013		47

Commission économique pour l'Europe

Rapport biennal pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 11 avril 2013

Introduction

1. Le présent rapport biennal a été adopté à l'unanimité par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à la cinquième séance de sa soixante-cinquième session, le 11 avril 2013.

Chapitre I **Questions portées à l'intention du Conseil économique et social**

2. La Commission a adopté la décision A (65): «Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE» qui figure dans le chapitre IV.

3. La Commission a examiné, dans le cadre de son débat de haut niveau, le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive en vue de l'Examen ministériel annuel 2013 du Conseil économique et social qui a pour thème «Science, technologie et innovation, et le potentiel de la culture pour la promotion du développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement» (le résumé des débats établi par le Président figure à l'annexe II).

4. La Commission a également examiné deux autres questions dans le cadre de son débat de haut niveau: a) L'avenir du développement durable: de la transition à la transformation; et b) Gouvernance du développement durable: incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20, en vue du débat général sur le suivi de la Conférence Rio+20 et le programme de développement pour l'après-2015 (le résumé des débats établi par le Président figure à l'annexe II).

Chapitre II **Travaux accomplis par la Commission** **depuis sa soixante-quatrième session**

5. La Commission, le Comité exécutif et les organes subsidiaires ont tenu leurs réunions, dont le secrétariat a été assuré comme pour d'autres réunions tenues sous leurs auspices, par le secrétariat de la CEE.

6. On trouvera à l'annexe V la liste des réunions tenues depuis la soixante-quatrième session de la Commission, y compris leurs dates, la composition de leurs bureaux et la cote de leurs rapports rendant compte des points sur lesquels les participants sont parvenus à un accord et des décisions adoptées.

Chapitre III Soixante-cinquième session de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

7. La Commission a tenu sa soixante-cinquième session du 9 au 11 avril 2013. Lors de la séance d'ouverture, des observations liminaires ont été prononcées par le Président et le Secrétaire exécutif de la Commission, le représentant du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Vladan Zdravković, Secrétaire d'État au Ministère serbe de l'énergie, du développement et de la protection de l'environnement, M. Gennadiy Gatilov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M^{me} Elena Dumitru, Secrétaire d'État au Ministère roumain de l'environnement et des changements climatiques et M. Tair Mansurov, Secrétaire général de la Communauté économique eurasiennne.

8. Ont participé à la soixante-cinquième session des représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

9. Des représentants de l'Union européenne ont participé à la session.

10. Des représentants du Saint-Siège y ont pris part en vertu du paragraphe 8 du mandat de la Commission.

11. Ont également assisté à la session des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), du Bureau des commissions régionales à New York ainsi que des institutions spécialisées et organisations intergouvernementales ci-après: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Groupe sur l'observation de la terre, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Agence européenne pour l'environnement, Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Communauté économique eurasiennne (EurAsEC), Energy Secrétariat Charter, Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

12. Les organisation non gouvernementales ci-après étaient représentées: Alliance nordique pour la durabilité (ANPED), Bureau européen du Conseil international des associations de la chimie, Conseil mondial pour l'avenir, Femmes en Europe pour un avenir commun (WECF), Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFTU), Fondation internationale «United World», Forum multipartite sur un avenir viable, Institut international du développement durable (IITT), Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Mouvement international ATD quart monde, Organisation internationale de normalisation (ISO) et Urban Age Institut.

13. Une liste complète des participants figure sur le site Internet de la CEE.

B. Ordre du jour

14. La Commission a adopté son ordre du jour provisoire (E/ECE/1463) après avoir supprimé le point n° 5.

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015.
3. Évolution de la situation économique et problèmes économiques dans la région de la CEE: le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive.
4. Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE.
5. Autres questions appelant une décision de la Commission (supprimé).
6. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
7. Élection du bureau.
8. Questions diverses.
9. Adoption des principales conclusions et décisions.

C. Élection du bureau

15. Le Règlement intérieur de la Commission, tel que révisé lors de la soixante-troisième session, stipule qu'«à chacune de ses sessions biennales, la Commission élit, parmi ses États Membres, un pays qui assume la présidence pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) président(e) est le (la) représentant(e) du pays élu. À la même séance, la Commission élit deux pays dont les représentants deviennent vice-présidents pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) président(e) et les vice-présidents de la Commission assument également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal».

16. À la soixante-cinquième session de la Commission, la présidence était assurée par la Serbie et la vice-présidence par Israël et la Roumanie.

17. Le rapporteur de la session était le représentant de la Suisse.

18. À sa cinquième séance, la Commission a élu les Pays-Bas à la présidence et la Suisse et le Turkménistan à la vice-présidence de la soixante-sixième session.

D. Compte rendu des travaux

Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015 (point 2 de l'ordre du jour)

a) L'avenir du développement durable: de la transition à la transformation

19. Aux fins de l'examen de cette question, la Commission était saisie du document d'information publié par le secrétariat sous la cote E/ECE/1465, qui donne un aperçu général des secteurs dans lesquels la CEE pourrait contribuer au suivi de la Conférence Rio+20.

20. Les intervenants et les participants ont exposé leur point de vue et engagé un débat, dont on trouvera un compte rendu succinct à l'annexe II. Les participants à ce débat étaient les suivants:

Orateur principal:

M. Mark Halle, Directeur exécutif du Bureau européen de l'Institut international pour le développement durable

Intervenants:

M. Adnan Amin, Directeur général de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables

M. David Stanners, Chef de la coopération internationale à l'Agence européenne pour l'environnement

M. Tim Campbell, Président de l'Urban Age Institute

M. Olivier Cattaneo, Professeur adjoint à l'Institut d'études politiques de Paris et ancien conseiller au Ministère français de l'agriculture lors de la présidence française du G-20

Animatrice:

M^{me} Claire Doole, ClearViewMedia

b) Gouvernance du développement durable: incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20

21. Aux fins de l'examen de cette question, la Commission était saisie du document d'information publié par le secrétariat sous la cote E/ECE/1466, qui donne un aperçu général des incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20.

22. Les intervenants et les participants ont exposé leur point de vue et un débat a été engagé, dont on trouvera un compte rendu succinct à l'annexe II. Les participants étaient les suivants:

Intervenants:

M. Nebojša Kaludjerović, Conseiller du Premier Ministre du Monténégro pour les affaires étrangères

M. Enrico Giovannini, Président de l'Institut national de statistique italien et Président de la Conférence des statisticiens européens

M. Vladimir Zakharov, Directeur de l'Institut du développement durable, membre de la Chambre civique de la Fédération de Russie

M. Jan Dusik, Directeur par intérim et Représentant régional du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Europe

Animatrice:

M^{me} Claire Doole, ClearViewMedia

Évolution de la situation économique et problèmes économiques dans la région de la CEE: le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive (point 3 de l'ordre du jour)

23. Aux fins de l'examen de cette question, la Commission était saisie du document d'information publié par le secrétariat sous la cote E/ECE/1467, qui donne un aperçu général du rôle de l'innovation et des questions y relatives, notamment la contribution de la CEE à la promotion de l'innovation dans la région de la CEE.

24. Les intervenants et les participants ont exposé leur point de vue et engagé un débat, dont on trouvera un compte rendu succinct à l'annexe II. Les participants à ce débat étaient les suivants:

Orateur principal:

M. Néstor Osorio, Président du Conseil économique et social

Intervenants:

M. Yigal Erlich, Fondateur et associé-gérant du Yosma Group (Israël)

M. Giovanni Anelli, Chef du Groupe Transfert de connaissances de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

M. Philippe Ramet, Chef de bureau à la Direction des affaires européennes et internationales du Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

M. Pawel Stelmasczyk, Chef de bureau à la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne

M. Stefan Sundman, Vice-Président chargé des relations extérieures et du développement de United Paper Mills – Kymmene Corporation, (Finlande)

Animateur:

M. Pierre Kladny, associé-gérant de ValleyRoad Capital et Président du Comité romand de la Swiss Private Equity and Corporate Finance Association (SECA)

Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE (point 4 de l'ordre du jour)

25. Aux fins de l'examen de cette question, la Commission était saisie du document E/ECE/1468 contenant le Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, tel que recommandé par le Comité exécutif.

26. Les États membres sont convenus de modifier comme suit le paragraphe 16 b) du document:

«Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins du sous-programme et de la Division, notamment des nouveaux objectifs, domaines de travail et activités figurant dans l'appendice II, pour qu'ils puissent continuer à accomplir leur tâche et assurer à l'avenir de manière efficace les services nécessaires aux organes subsidiaires, sans remettre en cause le niveau de ressources et les capacités nécessaires à la mise en œuvre des mandats et plans de travail actualisés.»

27. La Commission a adopté le Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE tel que révisé. La décision A (65): «Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE» reflète cette révision (voir chap. IV).

28. Après l'adoption de la décision, les représentants du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la France, du Kirghizistan, de la Suisse, de la Turquie, de l'Ukraine et de l'Union européenne ont fait une déclaration.

29. La représentante du Canada s'est déclarée préoccupée par le fait que, même si sa délégation avait pu accepter le texte sans difficultés, les modifications n'aient été communiquées qu'au dernier moment, ce qui n'avait pas permis aux délégations de consulter leur capitale. Elle a demandé que sa déclaration soit consignée dans le compte rendu de la séance.

Rapport sur les activités du Comité exécutif (point 6 de l'ordre du jour)

30. Aux fins de l'examen de cette question, la Commission était saisie du document E/ECE/1470 faisant état des activités et des principales réalisations du Comité exécutif depuis la dernière session de la Commission.

31. La Commission a pris note du rapport sur les activités du Comité exécutif. Elle a remercié ce dernier pour les efforts qu'il a déployés au cours de la période intersessions, notamment en ce qui concerne l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, qu'il a mené au nom de la Commission.

Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

32. La Commission est convenue de tenir sa soixante-sixième session en 2015.

Adoption du rapport biennal de la Commission (point 9 de l'ordre du jour)

33. Le rapport, y compris la décision A (65), a été adopté.

Chapitre IV
Décision adoptée par la Commission économique
pour l'Europe à sa soixante-cinquième session

A (65) Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE

34. À sa quatrième séance, à la fin de l'examen du point 4 de son ordre du jour, la Commission a adopté par acclamation le Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE figurant dans le document E/ECE/1468 tel que révisé, joint en annexe au présent rapport (annexe III).

Annexes

Annexe I

Résumés des déclarations d'ouverture de la soixante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe

M. Uglješa Zvekić, Ambassadeur de Serbie, Président de la Commission économique pour l'Europe, a déclaré que les sessions de la Commission économique pour l'Europe constituaient une excellente occasion pour les États membres de se retrouver et d'échanger des points de vue et des données d'expérience sur des questions intéressant la région, de faire le point sur les travaux de la CEE et d'orienter ses travaux pour l'avenir. Il s'est félicité de l'aide concrète et précieuse de la CEE qui bénéficiait à tous les pays de la région ainsi qu'à d'autres pays n'appartenant pas à la région. En dépit de sa taille modeste, la CEE a fourni un travail considérable avec une grande efficacité et efficience, grâce à la forte implication de ses États membres ainsi qu'au dévouement et au professionnalisme de son personnel. Pourtant, la CEE n'est pas suffisamment connue et n'a pas la notoriété qu'elle mérite. M. Zvekić a exhorté tous les participants à faire connaître l'activité de la CEE et à mener un travail de sensibilisation à son rôle de tribune multilatérale au sein de laquelle il est possible de parvenir à un consensus sur des questions importantes pour le développement et la prospérité des pays de la région et au-delà. Les thèmes du débat de haut niveau de la session, à savoir le «Suivi de la Conférence Rio+20 et le programme de développement pour l'après-2015» et «Le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive» sont tout à fait pertinents pour le travail de la CEE et les résultats des débats constitueront naturellement la contribution de la région aux processus mondiaux sur ces questions. Le résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, un exercice important, qui a été au centre de l'attention des États membres du Comité exécutif depuis plus d'un an et demi, est enfin prêt à être examiné et adopté dans le cadre du débat général.

M. Sven Alkalaj, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, a souligné que la session biennale était l'occasion d'examiner le travail de la CEE dans un contexte mondial plus vaste. La CEE reste une institution très utile pour contribuer à résoudre les défis liés à une mondialisation croissante et aux graves problèmes économiques, qui appellent un renforcement du multilatéralisme. Il faut donc veiller tout particulièrement à ce que l'utilisation des ressources de la CEE soit la plus efficace possible et soit axée sur les résultats. La région est à l'origine d'une part disproportionnée de problèmes écologiques (émissions de dioxyde de carbone, déchets, épuisement des ressources naturelles et des écosystèmes) et doit donc revoir ses modèles de production et de consommation afin de les rendre plus viables. Mais elle est par ailleurs à l'origine d'une grande part de l'innovation mondiale qui est essentielle à la croissance économique. Les débats qui se dérouleront à l'occasion de cette soixante-cinquième session contribueront au débat sur le programme de développement pour l'après-2015, que tiendra l'Assemblée générale, ainsi qu'au débat sur le rôle de l'innovation dans la promotion du développement qui aura lieu à la prochaine session du Conseil économique et social. La CEE jouera un rôle moteur dans le suivi et la mise en œuvre au plan régional de ces deux questions. La collaboration avec d'autres Commissions régionales et organismes des Nations Unies, notamment par le biais du Mécanisme régional de coordination, sera essentielle à la réalisation de ces objectifs.

M. Kassym-Jomart Tokayev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a souligné le fait que l'ordre du jour de la session mettait en avant des priorités essentielles pour l'ensemble du système des Nations Unies. La crise économique et les incertitudes perdurent. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, la faiblesse de la reprise et sa répartition géographique inégale ont des conséquences sur tous les pays. La région de la CEE est une région dynamique, mais elle présente également de grandes disparités en termes de croissance, d'inflation et de taux d'emplois. Il faut donc s'employer à faciliter l'intégration économique. Les débats qui seront consacrés au cours de la session au suivi de la Conférence Rio+20 et au développement pour l'après-2015, ainsi qu'au rôle de l'innovation, revêtent une importance particulière. Il est essentiel de mettre l'accent sur les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en place un cadre solide pour l'après-2015. La collaboration entre la CEE et l'Office des Nations Unies à Genève en vue de créer des partenariats public-privé pour la rénovation du Palais des Nations est un exemple concret et encourageant du principe «Unis dans l'action». La capacité de la CEE à combiner une approche régionale et une approche mondiale a représenté une précieuse contribution aux activités des Nations Unies. Cette session permettra d'examiner plus avant les moyens de renforcer l'action de la CEE au profit des populations d'Europe et au-delà.

M. Vladan Zdravković, Secrétaire d'État au Ministère serbe de l'énergie, du développement et de la protection de l'environnement, a estimé que le Document final de la Conférence Rio+20 intitulé «L'avenir que nous voulons» contient des instructions précises sur la manière de formuler le programme de développement mondial pour l'après-2015. L'utilisation efficace des ressources et de l'énergie constitue l'une des principales conditions préalables à l'instauration d'une croissance verte et durable. L'idée selon laquelle la crise économique et environnementale actuelle constitue en réalité une occasion unique de procéder à de profonds changements économiques et de faire adopter de nouvelles stratégies de développement socioéconomique est largement répandue. L'«économie verte» ainsi que la consommation et la production durables sont des instruments parfaitement adaptés pour y parvenir. Le renforcement de la coopération régionale, prenant appui sur des organisations et entités régionales et sous-régionales, est essentiel pour atteindre les objectifs convenus au plan international et la CEE doit aider les gouvernements à y parvenir et à s'acquitter des engagements pris au niveau national.

M. Gennady Gatilov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a souligné l'importance de l'action de la CEE dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques. Il a estimé que, grâce à ses outils précieux et efficaces, la Commission fournissait aux États membres les recommandations dont ceux-ci avaient besoin pour améliorer leurs capacités économiques afin de favoriser l'innovation dans le développement, et adopter des normes et techniques de pointe. L'énergie durable constituait l'un des domaines principaux de la coopération paneuropéenne et avait toujours été l'une des priorités de la Russie au sein de la CEE. Les ressources affectées par le secrétariat de la CEE au secteur de l'énergie ne devaient pas diminuer, étant donné que les questions relatives à l'énergie renouvelable faisaient désormais partie du mandat du Comité de l'énergie durable. La Russie continuerait à faire tout son possible pour soutenir l'action de la CEE en faveur du développement des liaisons de transport Europe-Asie et de l'élaboration d'une législation uniforme des transports ferroviaires. Le Vice-Ministre a annoncé que la Russie continuerait à fournir l'appui nécessaire (y compris financier) à la CEE et à ses programmes d'assistance technique visant à améliorer la compétitivité et à stimuler la croissance économique de la Communauté d'États indépendants (CEI).

M^{me} Elena Dumitru, Secrétaire d'État au Ministère roumain de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, a déclaré que la coopération régionale était essentielle au règlement des problèmes transfrontières, à l'échange d'informations et à la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés. Les efforts déployés par la Roumanie pour définir et développer des activités et des projets pertinents dans le cadre de la CEE témoignent de l'importance qu'elle accorde à la coopération dans la région de la CEE. La Roumanie s'est activement impliquée non seulement en sa capacité de Vice-Présidente du Comité exécutif, mais également en tant qu'État membre ayant tiré un grand profit de la coopération de la CEE et des instruments élaborés par cette dernière. La CEE doit jouer un rôle important et actif afin de promouvoir dans la région le développement durable et la mise en œuvre du Document final adopté d'un commun accord de la Conférence Rio+20, notamment en ce qui concerne son paragraphe 66 consacré à l'aide fournie aux pays souhaitant tirer parti des outils et pratiques concernant l'application de politiques de promotion d'une économie verte. Il faudrait combiner les activités destinées à parvenir à un développement durable, et celles entreprises en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin d'élaborer un cadre général visant au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. L'adoption de modes de consommation et de production durables constitue pour la Roumanie une priorité nationale, régionale et mondiale. Les programmes devraient favoriser la participation de tous les partenaires concernés, en utilisant une combinaison d'instruments à cette fin, et en définissant des objectifs, des activités et des indicateurs précis. L'Europe doit donner l'exemple en s'engageant en faveur du développement durable, conformément au message de la Conférence Rio+20, selon lequel un développement qui ne s'accompagne pas d'améliorations sur les plans social et environnemental n'est pas viable.

M. Tair Mansurov, Secrétaire général de la Communauté économique eurasiatique (EurAsEC), a déclaré que la Communauté économique eurasiatique (EurAsEC) considérait la CEE comme une tribune multilatérale de promotion de l'intégration et de la coopération paneuropéennes dans de nombreux domaines sociaux et économiques. La région de la CEE a bien progressé en vue de la réalisation des OMD. L'adaptation des objectifs mondiaux de développement durable aux situations régionales et la fourniture d'un appui à la réalisation de ces objectifs constituent un objectif à moyen terme. Les initiatives de l'EurAsEC ont contribué à faire face à l'impact de la crise financière mondiale dans la région. M. Mansurov a souligné l'importance des mesures régionales pour le développement durable et a assuré la CEE du soutien de son organisation. L'action de l'EurAsEC a permis de réaliser des progrès importants en matière d'intégration économique dans la région, notamment la constitution d'une Union douanière et la création d'un espace économique unique englobant le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie. L'EurAsEC et la CEE ont travaillé en étroite collaboration, ce qui a produit des résultats concrets comme la Stratégie de coopération régionale visant à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace de l'eau et des ressources énergétiques en Asie centrale ainsi que les études de performance en matière d'innovation pour le Bélarus et le Kazakhstan. Les effets positifs de cette collaboration ont été reconnus par l'Assemblée générale dans une résolution adoptée en novembre 2012.

Annexe II

Résumés des débats tenus au titre des points 2 et 3 de l'ordre du jour

(La présente annexe contient un résumé des principales observations formulées par les différents participants et ne devrait pas être considérée comme un texte reflétant les positions arrêtées d'un commun accord par les États membres de la CEE.)

Point 2

Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015

Dans son exposé liminaire, M. Mark Halle, Directeur exécutif du Bureau européen de l'Institut international du développement durable (IISD), a récapitulé quelques enseignements clefs tirés de la Conférence Rio+20, et expliqué quelles en étaient les conséquences pour le développement durable et l'élaboration en cours d'un programme de développement pour l'après-2015. Les résultats obtenus à Rio de Janeiro allaient bien au-delà du document final adopté par les gouvernements. Les acteurs qui ont pris part aux processus, ainsi que les processus eux-mêmes, sont d'une importance cruciale pour la création d'un monde durable. La dynamique du développement durable n'était plus principalement entre les mains des gouvernements mais entre celles des autorités locales, du secteur privé et de la société civile. En conséquence, le progrès sur la voie du développement durable devenait plus complexe mais en même temps était davantage susceptible d'aboutir. Les processus intergouvernementaux devaient mettre davantage l'accent sur l'équité. Il était de plus en plus nécessaire pour l'Europe et l'Amérique du Nord de donner l'exemple sur ce point et les actions unilatérales étaient considérables. Des entreprises pouvaient également agir unilatéralement et s'assurer ainsi rapidement des avantages comparatifs en mettant au point des technologies «vertes».

a) L'avenir de la durabilité: de la transition à la transformation

Le débat était animé par M^{me} Claire Doole.

M. Adnan Amin, Directeur général de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), a souligné que le secteur de l'énergie était d'une importance décisive pour opérer le passage à une économie verte. La demande d'énergie augmentera sans doute fortement à l'avenir, et les décisions d'investissement prises aujourd'hui pour y répondre auraient des conséquences de grande portée pendant des décennies. Les énergies renouvelables représentent une part croissante de l'offre en raison de la baisse rapide de leurs coûts. Une majorité de pays s'étaient déjà dotés d'une politique nationale dans ce domaine. Celles-ci étaient cependant variées et devaient être adaptées aux besoins et à la situation de chacun. Les technologies liées aux énergies renouvelables bénéficiaient d'investissements importants dans le monde entier, notamment dans des économies émergentes comme la Chine, certains pays d'Afrique et surtout les pays riches en combustibles fossiles du Moyen-Orient. L'initiative Europe 2020 de l'Union européenne était un cadre important pour la promotion des énergies renouvelables. L'utilisation de ces dernières aux fins du développement durable implique une coopération renforcée, une réflexion plus innovante et un engagement à long terme.

M. David Stanners, Directeur de la coopération internationale à l'Agence européenne pour l'environnement, a souligné qu'un avenir sain et respectueux de l'environnement reposerait sur les trois piliers de l'économie verte: utilisation rationnelle des ressources, résilience des écosystèmes et bien-être de l'être humain. À ce jour, la politique environnementale mise en œuvre dans l'Union européenne avait sensiblement amélioré l'état de l'environnement, mais des problèmes environnementaux majeurs subsistaient. En outre, certains progrès sur le plan écologique avaient été compromis par des macrotendances telles que le développement économique, la croissance démographique et les changements intervenus dans les courants d'échanges et les modèles de consommation. Les ressources naturelles de l'Europe ne suffisaient pas à répondre à sa demande et la consommation mondiale dépassait les capacités de la planète. Dans ces conditions, la Commission européenne avait proposé, à la fin de 2012, un nouveau programme d'action décennal pour l'environnement, intitulé «Bien vivre, dans les limites de notre planète». Ses objectifs étaient de protéger et d'améliorer le capital naturel de l'Union européenne, de basculer vers une économie verte et à faibles émissions de carbone et de protéger les citoyens contre les pressions et les risques pour la santé liés à l'environnement. En outre, M. Stanners a souligné que pour choisir des orientations nouvelles il importait de tirer des enseignements du passé et d'utiliser toute l'information disponible. Des pratiques de gestion flexible et un système de va-et-vient de l'information devraient être intégrés aux lignes d'action pour permettre des aménagements en cours de route.

M. Tim Campbell, Président de l'Urban Age Institute, a fait observer que les villes étaient de précieux partenaires pour progresser dans le sens du développement durable. Les villes, dont beaucoup dans la région de la CEE, cherchaient des solutions innovantes aux problèmes urbains et sont engagées dans un échange très actif et continu de bonnes pratiques. L'apprentissage se trouvait facilité par des réseaux où intervenaient des acteurs tels que des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et des associations de quartier, qui servaient de cadre à des échanges d'informations sur les bonnes pratiques à propos de problèmes très variés, tels les systèmes de transports rapides, les politiques locales en matière de changement climatique ou la gestion des déchets. Souvent plus proches du problème et à même d'agir en subissant moins de contraintes, les villes étaient en pointe concernant l'élaboration de lignes d'action permettant de s'attaquer aux difficultés auxquelles se heurtait le développement durable. De plus, elles servaient de laboratoires pour essayer d'aborder les problèmes de manière inédite. Leur expérience pouvait donc aider les gouvernements et les organisations internationales à identifier des politiques efficaces.

M. Olivier Cattaneo, professeur adjoint à l'Institut d'études politiques de Paris et ancien Conseiller du Ministre français de l'agriculture, a mis l'accent sur les liens entre la sécurité alimentaire et le commerce. En l'absence d'un instrument unique pour lutter contre la faim et la sous-alimentation, les échanges commerciaux contribuent à divers aspects de la sécurité alimentaire, tels que les disponibilités alimentaires, l'accès à la nourriture, l'innocuité des aliments et la stabilité des approvisionnements alimentaires, en période de crise en particulier. Le commerce met les agriculteurs en relation avec les marchés; à l'inverse, et s'il est inefficace, ses effets néfastes touchent toute la chaîne de production alimentaire. Le commerce a changé de physionomie, plus de la moitié du total ayant désormais lieu dans le cadre de chaînes de valeur mondiales. Il est nécessaire de renforcer l'efficacité de ces chaînes de valeur mondiales pour accroître la sécurité alimentaire et contribuer au transfert de capitaux et de savoir-faire aux secteurs agricoles des pays en développement. La sécurité alimentaire est également importante pour parvenir à la sécurité aux plans politique et social.

La discussion au cours de laquelle les représentants de plus d'une douzaine d'États membres de la CEE et de grands groupes ont fait des déclarations a révélé un large éventail d'autres points de vue, mais elle a aussi fait ressortir quelques thèmes clefs. Les points suivants ont été soulevés par au moins un participant:

1. Les messages figurant dans le Document final de la Conférence Rio+20 offraient une base solide pour continuer à travailler à la réalisation d'un développement durable. Les prochaines étapes consistent à élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable, à commencer à répondre aux besoins de financement des pays en développement, à créer des institutions axées sur le développement durable et à nouer divers partenariats nouveaux. Les objectifs de développement durable devraient s'appuyer sur les objectifs et cibles déjà définis;

2. La réduction de la pauvreté et la viabilité écologique étaient interdépendantes et devraient être combinées, comme l'avait suggéré le Secrétaire général, de manière à former un cadre de développement unifié pour l'après-2015;

3. L'importance de l'innovation pour l'instauration d'une économie verte a été soulignée;

4. Il n'existe pas de formule universelle, et la diversité de la région de la CEE, en termes de niveaux de développement, de modèles économiques, de conditions climatiques, de dotations en ressources naturelles et de défis auxquels font face les différents pays, doit être prise en compte dans tout plan directeur. Par ailleurs, cette diversité peut servir de laboratoire pour mettre à l'essai différents modes de résolution de ces défis;

5. La nécessité de créer des sociétés inclusives et équitables, notamment au regard de l'égalité des sexes, a été soulignée;

6. Le secteur public disposant de ressources limitées, il faut accorder une grande attention au rôle important du secteur privé; néanmoins, l'action gouvernementale est essentielle pour fournir le cadre institutionnel et les incitations à l'investissement nécessaires pour faire en sorte que le secteur privé apporte sa juste contribution;

7. Les liens entre l'environnement, le développement économique et social et la santé ont également été soulignés, et le changement climatique et l'urbanisation ont été cités comme des éléments capables de déclencher une augmentation des risques sanitaires. Les effets dommageables des politiques d'austérité qui sont mises en œuvre dans quelques-uns des pays de la région ont été donnés comme exemples de ces liens;

8. Les intervenants ont cité des exemples précis de politiques relatives à l'environnement, à l'emploi et à l'éducation mises en œuvre récemment pour rendre les économies nationales plus viables, dont certaines s'inscrivaient dans le cadre d'Europe 2020;

9. Supprimer ou réduire les subventions en faveur des combustibles fossiles constituerait un changement d'orientation rapide qui pourrait avoir une action immédiate en modifiant le comportement des consommateurs;

10. Promouvoir la viabilité en augmentant l'efficacité énergétique et en développant les énergies renouvelables se traduirait par un accroissement de la sécurité énergétique, ce qui est un objectif à part entière. L'initiative «Énergie durable pour tous» du Secrétaire général offre un cadre important à cet égard;

11. L'initiative du Secrétaire général «Défi Faim zéro», qui avait pour but de faire de l'élimination de la faim une priorité absolue de la gouvernance mondiale, a été saluée. La nécessité de mettre en place des chaînes de valeur locales et régionales, au lieu de chaînes de valeur mondiales, pour assurer la sécurité alimentaire a été mentionnée;

12. Le rôle de la sécurité alimentaire et son importance aux fins de l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, de même que celle d'une agriculture durable, ont été mis en avant. L'importance du secteur forestier pour la création d'un modèle durable et le rôle de ce secteur dans le programme de développement pour l'après-2015 ont été soulignés;

13. Malgré son importance, le lien entre la viabilité écologique et la sécurité politique ne figurait pas dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Quelques intervenants ont souligné qu'il importait de tenir compte des droits de l'homme lors de l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015;

14. Les difficultés n'étaient peut-être pas simplement d'ordre technologique et il fallait des solutions englobant des innovations sociales et un changement de modèle en faveur d'autres modèles d'activité;

15. Le fort degré d'urbanisation dans la région posait des difficultés spécifiques sur le plan du développement durable;

16. La CEE devait continuer à partager les connaissances relatives à la gestion du milieu urbain, aux transports urbains durables, à la construction et à l'architecture;

17. Une approche régionale du développement durable est nécessaire. À cet égard, la Commission pouvait aider ses États membres à mettre en œuvre le développement durable, notamment à avoir accès aux technologies vertes et aux investissements dans les technologies et infrastructures écologiques nécessaires pour se doter d'une économie verte dans tous les secteurs;

18. L'importance des travaux de la CEE en matière d'indicateurs statistiques a été soulignée et la participation de la Commission à l'élaboration de futurs nouveaux indicateurs en partenariat avec EUROSTAT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été saluée;

19. Le mécanisme de la Convention d'Aarhus offrait un modèle utile pour s'attaquer aux problèmes régionaux car il permettait une plus large participation du public;

20. La stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable était importante pour sensibiliser davantage le public aux questions de durabilité;

21. Par ses études de la performance en matière d'environnement et d'innovation et ses autres activités de programme concernant par exemple la pollution, les études d'impact sur l'environnement, le traitement des déchets, la gestion de l'eau, les normes agricoles et le transport durable, la CEE avait contribué à l'intérêt croissant porté aux problèmes de développement durable;

22. Plusieurs organisations ont exprimé le souhait de travailler avec la Commission à la promotion d'une économie verte;

23. Plus généralement, il est nécessaire pour la CEE de se concentrer sur des activités concrètes et axées sur les résultats et d'axer ses travaux sur l'échange de données d'expérience et des meilleures pratiques entre tous les États membres.

b) Gouvernance du développement durable: incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20

La table ronde a été animée par M^{me} Claire Doole.

M. Nebojša Kaludjerović, Conseiller pour les affaires étrangères du Premier Ministre monténégrin, a souligné la nécessité d'assurer l'intégration rationnelle des trois piliers du développement durable dans le processus de création d'un forum politique de haut niveau. Une intégration verticale plus poussée au sein du cadre institutionnel du

développement durable s'imposait. En d'autres termes, il fallait assurer une coordination et une cohérence plus solides et plus efficaces des délibérations nationales, sous-régionales, régionales et internationales sur le développement durable. Un système de surveillance universelle devrait être mis en place pour suivre régulièrement la mise en œuvre du développement durable aux niveaux national et mondial. Dans cette perspective, les commissions régionales avaient un rôle à jouer dans la réalisation de deux objectifs majeurs: a) servir de mécanismes pour une meilleure prise en compte des contributions nationales dans les délibérations mondiales; et b) permettre de mettre en œuvre un contrôle continu des progrès réalisés par les États membres dans le sens du développement durable. Pour progresser ainsi, tous les pays de la région devaient s'investir activement dans le processus et y contribuer de manière concrète. Le Monténégro s'était engagé à créer un centre du développement durable, en coopération avec les pays de la région, les organismes des Nations Unies compétents, les organismes internationaux de développement, les donateurs bilatéraux et divers acteurs nationaux.

M. Enrico Giovannini, Président de l'Institut national italien de la statistique et de la Conférence des statisticiens européens, a fait remarquer qu'une amélioration notable des systèmes statistiques et des mécanismes de surveillance s'imposait. Si l'on voulait mettre en place un système de surveillance et d'évaluation adéquat pour mesurer les progrès réalisés sur la voie du développement durable, il fallait, dans un premier temps, s'être doté d'une méthodologie appropriée, de l'expertise voulue et de ressources humaines et financières suffisantes. Dans bien des pays et domaines statistiques, les données de base étaient inexistantes ou de piètre qualité. Il était essentiel d'associer très tôt des statisticiens à l'élaboration des objectifs de développement durable. Comme le prouvait l'exemple des objectifs du Millénaire pour le développement, le manque d'investissements dans les statistiques pouvait se traduire par un manque de comparabilité des données. Depuis 1992, de nombreux pays et organisations internationales avaient mis au point des ensembles d'indicateurs pour mesurer le développement durable, mais suivant des approches différentes, ce qui rendait les résultats plus difficiles à comparer, et faisait que l'on avait du mal à déterminer clairement si un pays était ou non sur la voie du développement durable. Pour résoudre ce problème, la CEE, en coopération avec la Commission européenne (EUROSTAT) et l'OCDE, avait mis au point un cadre conceptuel destiné à harmoniser les approches existantes. Les directeurs des bureaux de statistique des pays de la région comptaient adopter ce cadre avec les indicateurs de développement durable suggérés en juin 2013. Ces travaux représentaient une utile contribution au processus en cours d'élaboration des objectifs de développement durable et des cibles et indicateurs correspondants, qu'il était essentiel de pouvoir mesurer, comme cela serait toutefois plus compliqué que dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement. Il fallait tenir compte du travail conceptuel accompli par la CEE, EUROSTAT et l'OCDE. Une fois établis les objectifs du développement durable, il faudrait que la CEE continue à aligner le cadre et les indicateurs sur les cibles associées à chaque objectif. Il était capital aussi de trouver une manière simple d'expliquer les questions complexes (l'équité intergénérationnelle, par exemple) à des publics de non-spécialistes et de relier le concept de «durabilité» à des problèmes d'intérêt général très actuels, tels que la vulnérabilité ou le bien-être durable et équitable des populations.

M. Vladimir Zaharov, Directeur de l'Institut du développement durable et membre de la Chambre civique de la Fédération de Russie, a souligné la nécessité de rassembler un mouvement très large en faveur du développement durable en vue d'obtenir des progrès tangibles aux niveaux national, régional et international. Gouvernement, entreprises et société civile devaient tous y être associés. Il faudrait en particulier assurer la participation active de la société civile, notamment les grandes associations et les institutions spécialisées dans le développement durable. Il faudrait mettre en place des activités destinées à sensibiliser le public et encourager sa participation, et ce, de manière

innovante, en s'appuyant, par exemple, sur le patrimoine culturel et environnemental pour le motiver, en profitant de grands événements tels que les Jeux olympiques pour délivrer des messages forts ou encore à travers les pratiques des entreprises. Les objectifs de développement durable devraient être intégrés aux stratégies et aux plans d'action économiques et sociaux. En même temps, il faudrait mener des actions spécifiques dès que l'occasion s'en présenterait. Le programme de développement durable et les indicateurs y afférents demanderaient à être adaptés aux différents contextes régionaux et nationaux, compte tenu de la situation particulière des États riches en ressources naturelles, tels le Brésil et la Fédération de Russie.

M. Jan Dusik, Directeur par intérim du Bureau et Représentant régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Europe, a insisté sur la refonte et le renforcement de la structure du PNUE, désormais doté d'un nouvel organe directeur, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Son programme de travail pour 2014-2015 et son nouveau mandat devraient se traduire par un élargissement de son champ d'activité aux niveaux régional et national en matière de concertation sur les grandes orientations, de renforcement des capacités et de mise en œuvre de projets concrets, dans le cadre d'une coopération renforcée avec les États et ses autres partenaires du système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, dont la CEE. Cette coopération serait axée sur la définition des secteurs et des priorités à retenir pour donner à la région Europe les moyens de progresser de manière autonome vers un environnement plus durable. À propos du Forum politique de haut niveau, M. Dusik a affirmé qu'il devrait être interactif, pensé de manière à attirer, entre autres parties prenantes, des participants nationaux de haut niveau. Sa composante régionale devrait être mise en place à partir des tribunes et forums existants, afin d'éviter la création de nouveaux forums et les activités faisant double emploi. Le processus «Un environnement pour l'Europe» pourrait servir à cette fin et être étendu aux deux autres piliers du développement durable. M. Dusik a aussi dit que les objectifs de développement durable devraient être mesurables et tenir compte des objectifs et indicateurs pertinents existants, y compris ceux qui figuraient déjà dans les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs de production et de consommation durables. L'une des principales difficultés qui attendaient la communauté internationale dans ces délibérations était de déterminer les moyens les plus rationnels d'intégrer les objectifs de développement durable au programme de développement pour l'après-2015.

Au cours des débats qui ont suivi, les délégations se sont attelées aux questions suivantes: les modalités d'organisation du forum politique de haut niveau, l'élaboration des objectifs de développement durable et des indicateurs connexes et leurs liens avec le programme de développement pour l'après-2015, la dimension régionale du forum et des objectifs de développement durable et la participation des parties prenantes. Les points suivants ont été soulevés par au moins un participant:

1. En ce qui concerne le forum politique de haut niveau, son organisation devrait tenir compte des enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable. Celle-ci avait étudié les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable de manière intégrée, offert le seul lien de rencontres et d'échanges mondial entre acteurs étatiques et non étatiques et arrêté de concert des recommandations aux décideurs sur les orientations à suivre pour accélérer l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable et d'Action 21;

2. Il fallait cependant éviter les écueils qui avaient gêné les travaux de la Commission. Il était fréquemment arrivé que ce soient les ministres de l'environnement qui avaient pris la direction des débats, ce qui faisait obstacle à une intégration équilibrée des piliers du développement durable. La Commission n'avait pas su assurer parfaitement l'application et le contrôle de l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et d'Action 21;

3. Il faudrait que le forum politique de haut niveau soit une tribune dynamique directement reliée au Conseil économique et social et travaillant à intervalles réguliers à un niveau politique plus élevé (l'Assemblée générale), c'est-à-dire suivant un «modèle hybride» pour faire en sorte que les orientations politiques soient arrêtées au plus haut niveau possible, ce qui était indispensable si l'on voulait relever les défis du développement durable et réaliser une intégration équilibrée de ses trois dimensions;

4. Le forum politique de haut niveau devrait être doté d'un programme axé sur l'action et d'un mécanisme d'examen solide;

5. Les modalités précises de rattachement du forum au Conseil économique et social restaient à étudier dans le cadre des négociations en cours à New York. Le forum pourrait, par exemple, se réunir au niveau ministériel en session extraordinaire du Conseil économique et social et, à intervalles réguliers, au niveau de l'Assemblée générale, immédiatement après son débat général, en septembre, pour faciliter une participation de haut niveau. Le forum ne devrait pas chercher à devenir «un autre Conseil économique et social» ni à adresser des directives aux États Membres;

6. Le forum politique de haut niveau ne devrait pas être une structure nouvelle très administrative. Les délégations ont préconisé une meilleure utilisation des procédures et institutions des Nations Unies existantes pour assurer la cohérence des orientations et ouvrir la voie à des débats plus intégrés, plus cohérents et plus approfondis. Le PNUE renforcé devrait introduire dans les débats du forum les questions relatives à l'environnement;

7. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 devraient finir par former un cadre unique. Sur le fond, toute proposition concernant les objectifs de développement durable devrait tenir compte des trois objectifs prioritaires et conditions essentielles d'un développement durable que sont l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables et la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social;

8. Les objectifs de développement durable devraient avoir un caractère mondial et être applicables à tous les pays, limités en nombre, concrets et faciles à comprendre. L'idée d'étendre la notion de développement durable à des questions telles que la paix et la sécurité dans le programme de développement pour l'après-2015 a suscité une réserve;

9. Il importait de tenir compte des moyens de mesurer les progrès accomplis concernant les objectifs et cibles du développement durable. Il était nécessaire de mettre en place un mécanisme permanent pour suivre la réalisation des objectifs, une démarche dans laquelle les commissions régionales pourraient jouer un rôle important;

10. Peut-être ne serait-il pas possible de mesurer les dimensions régionales et mondiales du développement durable à l'aide des mêmes indicateurs. Une certaine flexibilité serait nécessaire pour faire leur place aux situations régionales et nationales dans la définition des cibles et des indicateurs pour le programme de développement de l'après-2015;

11. Les réunions régionales de mise en œuvre organisées par les commissions régionales offraient des tribunes utiles pour les échanges de vues sur le développement durable et de données d'expérience sur les meilleures pratiques. Les enseignements tirés de ces réunions devraient être pris en considération dans l'étude d'une structure institutionnelle pour les contributions régionales au forum politique de haut niveau;

12. Les commissions régionales devraient jouer un rôle important et actif au forum et dans l'élaboration des objectifs de développement durable. Elles devraient également servir de «conducteur» entre les niveaux mondial et national. La CEE continuerait à faciliter les débats sur les questions propres à la région en vue de contribuer aux travaux du forum;

13. Il faudrait aussi étudier le rôle de la CEE dans la mise en œuvre des orientations décidées. La Commission était bien outillée (avec les études de performance en matière d'innovation, les profils en matière de logement et les études de performance environnementale) pour la faciliter. En tant que chef de file de la mise en œuvre du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (à travers la Convention d'Aarhus), elle offrait un modèle à suivre pour d'autres commissions comme celle pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

14. Il faudrait poursuivre la coopération mise en place avec le PNUE et d'autres partenaires dans la région;

15. Au sujet de l'organisation de réunions régionales destinées à alimenter les débats du forum politique de haut niveau, diverses opinions ont été exprimées. Certains participants étaient favorables à la poursuite de la tenue régulière de réunions régionales organisées par la CEE, en partenariat avec le PNUE, entre autres, qui pourraient offrir une occasion privilégiée de traiter les questions potentiellement sensibles à un stade précoce, et sans attendre les débats au niveau mondial;

16. Il fallait en principe éviter la prolifération des réunions régionales. Il a par ailleurs été suggéré de n'envisager la mise en place d'un mécanisme régional qu'une fois le forum définitivement mis au point. L'utilité même de réunions régionales a cependant été contestée, les processus et forums existants pouvant les remplacer;

17. Le forum politique de haut niveau devrait attirer des représentants des trois dimensions du développement durable. Le modèle de la Commission du développement durable, inclusif et participatif, pourrait servir de point de départ, et d'autres modèles de participation et de consultation de la société civile pourraient aussi être étudiés, ce qui permettrait d'éviter les doublons en s'appuyant sur des structures existantes (telle la Convention d'Aarhus);

18. L'idée a été émise d'avoir un représentant des générations futures au forum et d'y promouvoir l'équité entre les générations;

19. L'importance d'une participation active des grands groupes aux réunions régionales de mise en œuvre et autres réunions de la CEE a été soulignée. Il a été suggéré de persévérer dans cette démarche;

20. Le forum politique de haut niveau devrait réunir tous les acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que les organismes des Nations Unies, afin qu'ils puissent s'approprier les décisions prises et les mettre en œuvre dans le cadre de leurs travaux, ce qui renforcerait le rôle des partenariats et des engagements à titre volontaire. Le rôle d'acteurs tels que les entreprises, les communautés locales et les femmes a été souligné.

Point 3

Évolution de la situation économique et problèmes économiques dans la région de la CEE: le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive

Dans sa déclaration liminaire, **M. Néstor Osorio, Président du Conseil économique et social**, a souligné l'importance que revêtait l'innovation pour les trois aspects interdépendants du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. La science, la technologie et l'innovation sont considérées comme indispensables à la concrétisation de la vision d'une croissance durable présentée dans le Document final de la Conférence Rio+20. L'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil économique et social sera consacré à la manière de les mettre au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aux perspectives ouvertes par la culture en la matière. La crise financière a eu pour effet de réduire les dépenses de recherche-développement du secteur privé, d'où la nécessité de trouver de nouvelles solutions. La promotion de l'innovation implique une forte volonté politique et l'adoption d'une véritable stratégie, ainsi qu'une harmonisation entre les politiques nationales et régionales. Des partenariats plus solides entre toutes les parties concernées sont nécessaires pour accélérer la recherche-développement et la commercialisation des innovations. L'attention portée par le Conseil à l'innovation peut contribuer à en faire une priorité, au moment où la communauté internationale s'emploie à établir le programme de développement pour l'après-2015. Comme rappelé dans le Document final de la Conférence Rio+20, «L'avenir que nous voulons», les transferts de technologie sont indispensables pour permettre aux pays en développement de relever ces défis. M. Osorio a dit ne pas douter de la contribution de la table ronde à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, étant donné que l'Europe était une source importante de transferts de technologie et que la CEE était particulièrement bien placée pour faire le point des progrès technologiques en Europe et aider au transfert des connaissances et des données d'expérience aux pays en développement et en transition.

La table ronde a été animée par **M. Pierre Kladny**, associé-gérant de ValleyRoad Capital et Président du Comité romand de la Swiss Private Equity and Corporate Finance Association (SECA).

M. Yigal Erlich, fondateur et associé-gérant du Yozma Group (Israël), a analysé la manière de créer un écosystème de l'innovation et présenté l'expérience acquise par Israël en la matière. Le succès d'une telle entreprise dépendait d'un certain nombre de facteurs importants, en particulier l'existence d'une culture entrepreneuriale et la tolérance de l'échec. Le fait d'avoir dès le départ des ambitions mondiales a facilité le développement des activités. Des ressources humaines de haute qualité ont également joué un rôle important, de même que la présence dans le pays de sociétés mondiales. L'appui des pouvoirs publics a été décisif dans le développement du capital-risque. Cet appui a été structuré de manière à assurer un partage des risques, en laissant les décisions d'investissement au secteur privé et en stimulant les succès.

M. Giovanni Anelli, Chef du Groupe Transfert de connaissances de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), a examiné le rôle des institutions de recherche dans la production et la diffusion de nouvelles connaissances. Tout en poursuivant son programme ambitieux de recherche en physique fondamentale, le CERN n'a cessé d'innover dans nombre de domaines. Les connaissances et les technologies produites lors de la construction d'accélérateurs de particules et des expériences de physique pourraient être appliquées dans d'autres domaines, et auraient ainsi des retombées positives pour la société, par exemple grâce à la création de nouvelles entreprises ou

l'adoption de certaines technologies par des entreprises existantes aux fins de la fabrication de nouveaux produits ou de l'offre de nouveaux services, ou grâce à d'autres canaux de diffusion. Le CERN a produit des innovations aussi spectaculaires que le Web et des détecteurs pour l'imagerie médicale. Les organismes de recherche avaient un rôle capital à jouer dans la production d'innovations qui pouvaient profiter concrètement à l'économie.

M. Philippe Ramet, chef de bureau à la Direction des affaires européennes et internationales du Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a réaffirmé la volonté de la France de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de participer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et au suivi du Forum Busan et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des objectifs de développement durable. La politique de développement de la France, qui visait à éliminer la pauvreté, reposait sur trois axes: développement économique, paix et sécurité, et protection et préservation de l'environnement. Eu égard au thème de l'Examen ministériel annuel, l'innovation aux fins de la création d'une économie dynamique et compétitive devait être mise au service d'une croissance verte et partagée. Le rôle de la culture dans la promotion du développement et de l'accès à l'information était essentiel pour la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie. À cet égard, la France était convaincue que la recherche aux fins du développement et l'accès aux résultats des travaux scientifiques contribuaient à une croissance économique durable et que les politiques de recherche-développement devaient être prises en compte dans l'aide au développement. Toutefois, les difficultés financières actuelles imposaient de nouvelles restrictions budgétaires au secteur public. C'était pourquoi la France encourageait la recherche de modes novateurs de financement du développement en complément de l'aide classique. Vu l'ampleur des changements auxquels il fallait procéder, il était impossible pour les acteurs publics d'assumer seuls les coûts liés aux transformations et aux innovations. Il était donc impératif pour les pouvoirs publics de tirer parti des synergies et de mobiliser les acteurs privés et les innovations sociales en soutenant la recherche fondamentale et la diffusion des innovations ou en offrant des incitations fiscales adaptées aux nouveaux modèles économiques.

M. Pawel Stelmaszczyk, chef de bureau à la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne, a examiné les innovations dans les systèmes de transport intelligents et les mécanismes de soutien prévus dans le Programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020». Il s'agissait d'appliquer une approche intégrée qui accordait une juste place aux spécificités de chaque mode de transport, mettait l'accent sur les changements sociétaux et prenait en compte les impératifs de la compétitivité. Le succès passait par un juste équilibre entre de nombreux aspects. Un système de transport consommant peu d'énergie et respectueux de l'environnement supposait de nouvelles technologies. L'objectif recherché était de créer un système de transport sans discontinuité qui garantisse une meilleure mobilité, moins d'embouteillages et davantage de sécurité. La stratégie de soutien aux transports devrait aussi aboutir à un renforcement des avantages comparatifs du secteur des transports européen sur le marché mondial. La politique en la matière devait s'appuyer sur des travaux de recherche offrant une base solide pour le lancement d'activités novatrices. La coopération internationale jouait un rôle important car elle permettait de surmonter les difficultés communes et de mettre en place des normes et des systèmes à l'échelle mondiale.

M. Stefan Sundman, Vice-Président chargé des relations extérieures et du développement de United Paper Mills – Kymmene Corporation (UPM) (Finlande), a parlé de l'innovation dans une économie fondée sur l'exploitation forestière. La biomasse issue du bois jouait un rôle important et sans cesse croissant dans la bioéconomie, où les matières premières et l'énergie provenaient des sources renouvelables. La difficulté de lutter contre les changements climatiques et la raréfaction des ressources étaient de plus en

plus évidentes. Une partie de la solution était de développer la consommation de produits réutilisables ou recyclables fabriqués avec des matières premières renouvelables. L'innovation était le fondement du renouvellement et du développement. Elle permettait d'augmenter la productivité des procédés existants et de créer de nouveaux produits durables pour répondre aux besoins des consommateurs. Les entreprises devaient être compétitives et finançaient par conséquent la création de nouveaux produits et de nouvelles entreprises. De nombreux débouchés commerciaux existaient, comme l'utilisation de technologies révolutionnaires pour la production de fibres biologiques, de biocarburants de haute qualité ou de matériaux biocomposites.

Les questions suivantes ont été soulevées par au moins un participant:

1. L'innovation devrait être conçue de façon large et englober l'innovation technologique et non technologique, l'innovation en matière de modèle d'entreprise, l'éco-innovation, l'innovation suscitée par la demande et les utilisateurs, l'innovation dans les services et les procédés de fabrication et l'innovation dans le secteur public. Avoir une conception trop étroite privilégiant les hautes technologies c'était laisser passer des possibilités dans d'autres domaines;

2. La politique d'innovation devait être conçue comme une priorité stratégique intégrée et horizontale, englober tous les domaines pertinents et être dirigée au plus haut niveau. En tant que politique de développement, elle devrait être considérée comme une politique horizontale prenant appui sur la politique en matière d'éducation et de science mais également sur les petites et moyennes entreprises et la politique industrielle;

3. Les politiques devraient promouvoir à la fois les innovations progressives concernant des technologies existantes et les innovations radicales qui entraînaient la modification des modes de production et de consommation;

4. Un exemple d'innovation radicale était l'économie verte, transformation structurelle de grande envergure qui nécessitait l'élaboration d'un cadre, notamment réglementaire, encourageant l'innovation dans plusieurs secteurs;

5. Le concept d'économie circulaire, c'est-à-dire de nouvelles façons de consommer et de produire qui permettaient de réduire les déchets autant que possible grâce à une conception innovante des produits, à l'utilisation de matériaux et de sources d'énergie renouvelables, au remplacement des produits par des services et au recyclage, a été mentionné;

6. La création d'une culture entrepreneuriale, notamment par le biais de l'enseignement pour la création d'entreprises, et une tolérance de l'échec étaient des facteurs facilitant l'innovation dans de nombreux contextes nationaux. Plusieurs participants ont souligné qu'il importait de créer un écosystème favorable aux petites et moyennes entreprises innovantes et aux petites sociétés naissantes;

7. Innover requérait une collaboration entre les secteurs public et privé et entre les milieux universitaire et industriel. L'importance de la participation de ces différents acteurs pour assurer le succès des politiques d'innovation a été soulignée. Une coopération étroite, aux niveaux national et régional, entre les décideurs, les organismes de recherche, les entreprises et la société civile était indispensable;

8. L'innovation nécessitait aussi que les obstacles réglementaires et financiers soient levés, notamment que l'accès des entreprises innovantes au financement soit facilité. À cet égard, le rôle des pouvoirs publics dans le financement de l'innovation et les mécanismes de partage des risques entre secteur public et secteur privé ont été examinés;

9. Les partenariats public-privé pouvaient faciliter la mobilisation de ressources financières pour mettre en place les infrastructures et les services publics propres à soutenir une économie compétitive et innovante reposant sur l'utilisation rationnelle des ressources. La collaboration entre les secteurs public et privé était à la base de la plupart des instruments en faveur de l'innovation. Les travaux menés par la Commission économique pour l'Europe dans ce domaine avaient été très utiles pour la région mais aussi au-delà;

10. Face à la crise économique et financière actuelle, l'innovation est apparue de plus en plus comme un moyen d'améliorer la productivité et la compétitivité, ainsi que de faire plus en dépensant moins à l'heure où les budgets se réduisaient. Les systèmes de transport intelligents, qui augmentaient la capacité de charge des infrastructures de transport existantes et réduisaient donc la nécessité d'investir dans l'extension des réseaux en étaient un bon exemple;

11. Certains secteurs traditionnels, comme la foresterie, pouvaient se renouveler grâce à des solutions innovantes et conduire vers une économie verte;

12. Dans une économie mondialisée, les entreprises innovantes étaient en concurrence sur les marchés internationaux. Cela voulait dire que les politiques nationales de l'innovation pouvaient tirer parti des bonnes pratiques internationales;

13. Certains des problèmes sociétaux que l'innovation permettait de résoudre avaient un caractère mondial; et la coopération internationale permettrait donc de trouver plus facilement des solutions;

14. Le partage des connaissances sur l'innovation reposait sur des mécanismes de suivi et d'évaluation qui permettaient d'élaborer les politiques voulues. La CEE offrait la possibilité d'échanger des données d'expérience et aidait les pays à mettre au point des outils pour évaluer leurs résultats en matière d'innovation.

Annexe III

Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE

I. Introduction et généralités

1. La réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a été adoptée en décembre 2005 (document E/ECE/1434/Rev.1, entériné à nouveau sous réserve de la présente décision). À la session de 2011 de la Commission, les États membres ont décidé de procéder à un examen de la réforme. Les modalités de cet examen, adoptées par le Comité exécutif et officialisées en juillet 2011¹, précisent ce qui suit: «Le but étant d'améliorer la répartition des ressources au sein de la Commission (au sein des comités et des sous-programmes et entre eux) en se fondant sur des mandats clairement définis et actualisés et un allègement de la charge de travail et en accordant une plus large place aux domaines dans lesquels la Commission peut apporter la preuve de sa valeur ajoutée, le Comité exécutif passera en revue les activités et les priorités correspondant à chacun des huit sous-programmes de la CEE.».

2. Une série de consultations a été engagée avec tous les États membres et le Comité exécutif a reçu des rapports de tous les comités sectoriels. Une feuille de route a ensuite été établie pour l'examen et, dans le cadre d'une autre série de consultations menées avec les États membres intéressés (les «Amis du président»), les États membres se sont déclarés globalement satisfaits des travaux de la CEE et de son secrétariat. Certains États membres ont fait part de préoccupations concernant les chevauchements d'activités et la preuve d'une valeur ajoutée.

3. Toute la documentation se rapportant à l'examen, notamment des informations sur les ressources financières et humaines par domaine d'activité dans chaque sous-programme, peut être consultée à l'adresse www.unece.org et sera régulièrement mise à jour.

4. Le Comité exécutif recommande à la Commission d'adopter la décision ci-après.

II. Priorités du programme de travail

5. Compte tenu de l'importance de certaines conférences et initiatives de portée mondiale, telles que le Sommet Rio+20 et l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général, ainsi que des incidences qu'elles peuvent avoir pour la CEE, la Commission se déclare résolue à jouer, dans le cadre de son mandat actuel et avec les ressources disponibles, un rôle actif dans la mise en œuvre de leurs résultats aux niveaux régional et mondial et invite ses organes subsidiaires et le secrétariat à adresser au Comité exécutif des suggestions concernant la façon dont ils pourraient mieux contribuer à donner effet à ces résultats.

6. Le processus d'examen a permis de déterminer les priorités et activités ci-après auxquelles il conviendrait de donner suite dans la limite des ressources actuelles du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires supplémentaires, sous la direction générale et compte tenu des décisions des comités sectoriels et du Comité exécutif.

¹ Voir l'appendice I – Modalités de l'examen de 2011-2012 de la réforme de la CEE lancée en 2005.

A. Sous-programme «Environnement»

7. Le sous-programme «Environnement» de la CEE, le Comité des politiques de l'environnement et les organes subsidiaires correspondants accomplissent efficacement leurs mandats actuels en produisant régulièrement et de manière continue des résultats concrets dont la valeur ajoutée est évidente à l'échelle régionale et au-delà, et qui attirent un financement extrabudgétaire.

8. Compte tenu de ce qui précède:

a) Le sous-programme et les organes subsidiaires correspondants devraient poursuivre l'exécution des mandats existants sous la direction générale du Comité des politiques de l'environnement et du Comité exécutif et, si celui-ci donne son approbation, devraient mettre en œuvre les résultats pertinents de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Dans le cadre du sous-programme, il faudrait aussi, au moyen de ressources extrabudgétaires, poursuivre les activités de renforcement des capacités qui s'avèrent particulièrement utiles pour les pays de la région de la CEE;

b) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte du nombre croissant d'instruments administrés par le sous-programme et la Division de l'environnement pour que ceux-ci puissent, sans réduction de leurs ressources ni de leurs capacités, continuer à accomplir efficacement leurs tâches et assurer à l'avenir les services nécessaires à tous les organes subsidiaires, sachant que la CEE est tenue d'assurer le secrétariat des cinq accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

B. Sous-programme «Transports»

9. Ce sous-programme, qui occupe une place unique en son genre dans le système des Nations Unies, fournit une plate-forme d'ensemble, aux niveaux régional et mondial, pour l'examen de tous les aspects du développement des transports intérieurs et la coopération dans ce domaine. Le sous-programme «Transports» de la CEE, le Comité des transports intérieurs et les organes subsidiaires correspondants accomplissent efficacement leurs mandats actuels en produisant régulièrement et de manière continue des résultats concrets dont la valeur ajoutée est évidente tant pour la région qu'au-delà.

10. Compte tenu de ce qui précède:

a) Le sous-programme et les organes subsidiaires qui lui sont rattachés devraient poursuivre l'exécution des mandats existants sous la direction générale du Comité des transports intérieurs et du Comité exécutif. Une plus large place doit être accordée à l'harmonisation des règlements relatifs aux véhicules, à la sécurité de la circulation routière, au transport de marchandises dangereuses, à la facilitation du passage des frontières, notamment par la Convention TIR, à l'uniformisation du droit ferroviaire, à la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) et aux systèmes de transport intelligents. Les synergies entre ces domaines d'activité seront étudiées plus avant, l'objectif général étant de promouvoir des transports viables qui soient à la fois sûrs, propres et concurrentiels;

b) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins croissants du sous-programme et de la Division des transports afin qu'ils puissent, en disposant de plus de ressources et de capacités, exécuter les activités prévues et assurer à l'avenir les services nécessaires aux organes subsidiaires, en particulier dans les domaines mentionnés à l'alinéa a du paragraphe 10.

C. Sous-programme «Statistiques»

11. Le sous-programme «Statistiques» de la CEE, la Conférence des statisticiens européens et les organes subsidiaires correspondants accomplissent efficacement les mandats actuels en produisant régulièrement et de manière continue des résultats concrets (principes méthodologiques, recommandations, lignes directrices et bases de données) dont la valeur ajoutée est évidente tant à l'échelle régionale qu'au-delà et qui attirent un financement extrabudgétaire, y compris en dehors de la région.

12. Compte tenu de ce qui précède:

a) Le sous-programme et les organes subsidiaires correspondants devraient poursuivre l'exécution des mandats existants sous la direction générale de la Conférence des statisticiens européens et du Comité exécutif, ainsi que leur solide coopération avec les organisations partenaires, dont Eurostat, le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Une attention particulière devrait être accordée aux travaux consacrés à la mesure du développement durable et il faudrait, dans le cadre du sous-programme, poursuivre au moyen de ressources extrabudgétaires les activités de renforcement des capacités qui s'avèrent particulièrement utiles aux pays de la région de la CEE;

b) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins du sous-programme et de la Division de statistique pour qu'ils puissent, sans réduction de leurs ressources ni de leurs capacités, continuer à accomplir les tâches prévues et assurer efficacement à l'avenir les services nécessaires à tous les organes subsidiaires.

D. Sous-programme «Coopération et intégration économiques»

13. Le sous-programme «Coopération et intégration économiques» de la CEE produit certains résultats concrets, en particulier dans les domaines de l'innovation et des partenariats public-privé (PPP), qui procurent une valeur ajoutée aux pays bénéficiaires et attirent des fonds extrabudgétaires.

14. Compte tenu de ce qui précède:

a) Le sous-programme et les organes subsidiaires correspondants devraient poursuivre l'exécution des mandats actuels concernant tant l'innovation et la compétitivité que les PPP, sous la direction générale du Comité de la coopération et de l'intégration économiques et du Comité exécutif;

b) Les travaux sur les PPP méritent d'être redynamisés en vue de livrer des résultats concrets assortis de calendriers clairement définis, une attention accrue étant accordée à l'échange de pratiques optimales;

c) Les travaux sur la propriété intellectuelle devraient être intégrés dans les activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité. Sachant que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est l'organisation internationale chargée au premier chef de la question de la propriété intellectuelle, toutes les activités de coopération technique se rapportant à cette question devraient en principe être exécutées par l'OMPI. À cette fin, la CEE poursuivra jusqu'à la fin de 2014, dans l'intérêt de ses États membres, les activités de coopération technique en cours sur la commercialisation de la propriété intellectuelle en étroite coopération avec l'OMPI, étant entendu que celle-ci prendra la relève. À l'issue de cette phase de transition, début 2015, les activités seront évaluées par le Comité exécutif. Si l'OMPI n'est pas en mesure,

après la fin de 2014, d'assumer certaines activités de coopération technique concernant la commercialisation de la propriété intellectuelle dans l'intérêt des États membres de la CEE, le Comité exécutif peut décider, au cas par cas et à condition que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, que de telles activités seront exécutées par la CEE;

d) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins du sous-programme et de la Division du commerce et de la coopération économiques pour qu'ils puissent à l'avenir accomplir efficacement leurs travaux et assurer les services nécessaires aux organes subsidiaires.

E. Sous-programme «Énergie durable»

15. Le sous-programme «Énergie durable» de la CEE et le Comité de l'énergie durable, ainsi que les organes subsidiaires correspondants, continuent d'offrir aux États membres des possibilités de concertation et de coopération au niveau international. Leur mandat consiste à exécuter un programme de travail dans le domaine de l'énergie durable en vue d'assurer à tous l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable, dans l'optique de l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général, et à aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie.

16. Compte tenu de ce qui précède:

a) Le Comité et ses organes subsidiaires, dans le cadre de mandats et de programmes de travail mis à jour conformément aux résultats des consultations informelles sur l'énergie durable dont il est question à l'appendice II, se concentreront sur les questions suivantes: efficacité énergétique, production d'électricité moins polluante à partir de combustibles fossiles, énergie renouvelable, méthane provenant des mines de charbon, classification-cadre des Nations Unies et gaz naturel. Le Comité poursuivra son dialogue sur la sécurité énergétique;

b) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins du sous-programme et de la Division, y compris en ce qui concerne les nouveaux objectifs, domaines de travail et activités dont il est question à l'appendice II, pour qu'ils puissent à l'avenir continuer à accomplir efficacement leurs travaux et assurer les services nécessaires aux organes subsidiaires, sans réduction des ressources ni des capacités dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les mandats et les plans de travail actualisés.

F. Sous-programme «Développement du commerce»

17. Le sous-programme de la CEE relatif au commerce réalise des travaux à valeur ajoutée consistant à établir des normes, dans le cadre des groupes de travail 6 (Coopération en matière de réglementation) et 7 (Normes de qualité des produits agricoles) sous la direction générale du Comité du commerce et sous la direction générale du Comité exécutif, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), qui se caractérise par une participation mondiale et dispose de sa propre structure dans laquelle les décisions sont prises de manière centralisée dans le cadre du Bureau et de la plénière.

18. Compte tenu de ce qui précède:

a) Le sous-programme devrait poursuivre l'exécution des mandats relatifs à l'élaboration de normes et renforcer les activités normatives dans le cadre des groupes de travail 6 et 7, sous la direction générale du Comité du commerce, et du CEFAC-ONU, sous la direction générale du Comité exécutif². Des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique visant à aider les pays de la région à mettre en application les normes élaborées au titre du sous-programme peuvent être lancées par le Comité exécutif, si elles sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires, dictées par la demande, axées sur les résultats, limitées dans le temps et étroitement coordonnées avec d'autres acteurs internationaux, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI);

b) Les organes de normalisation devraient améliorer la communication et mettre l'accent sur l'importance pratique et politique de leurs prestations techniques (qu'il s'agisse de faciliter le commerce, d'améliorer la qualité des denrées alimentaires, de contribuer à un fonctionnement efficace des ports dans le monde entier, etc.);

c) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins du sous-programme et de la Division du commerce et de la coopération économique pour qu'ils puissent à l'avenir continuer d'assumer leurs tâches et d'assurer efficacement les services nécessaires aux organes subsidiaires.

G. Sous-programme «Bois et foresterie»

19. Le sous-programme «Bois et foresterie» de la CEE, le Comité du bois ainsi que les organes subsidiaires correspondants s'acquittent efficacement de leurs mandats actuels en produisant régulièrement et de manière continue des résultats concrets qui offrent une valeur ajoutée certaine et attirent un financement extrabudgétaire. Ils bénéficient d'une coopération solidement ancrée et inscrite dans la durée entre la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'exécution d'un programme de travail intégré.

20. Compte tenu de ce qui précède:

a) Le sous-programme et les organes subsidiaires correspondants devraient, sous la direction du Comité du bois et du Comité exécutif, continuer d'exécuter les mandats actuels et, de concert avec la FAO, mettre en œuvre le programme de travail intégré en tenant compte des résultats de l'examen stratégique CEE/FAO en cours pour 2013, auquel les États membres fourniront de nouvelles contributions;

b) Le Comité du bois est rebaptisé «Comité des forêts et de l'industrie forestière» suivant les recommandations formulées par le Comité du bois à sa soixante-dixième session (Genève, 16-19 octobre 2012). Cette nouvelle appellation-cadre avec le mandat actuel (ECE/TIM/2008/7-FO:EFC/08/7) et le changement de nom ne s'accompagne donc pas d'une modification du mandat du Comité;

c) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins du sous-programme et du Groupe du bois et de la foresterie pour qu'ils puissent, sans réduction de leurs ressources ni de leurs capacités, continuer d'accomplir leurs tâches et assurer à l'avenir de manière efficace les services nécessaires aux organes subsidiaires.

² À la fin de 2014, le Comité exécutif pourra déterminer, après évaluation, s'il est souhaitable que le CEFAC-ONU présente un rapport au Comité du commerce.

H. Sous-programme «Logement, aménagement du territoire et population»

21. Le sous-programme «Logement, aménagement du territoire et population», le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et les organes subsidiaires correspondants s'acquittent de leurs mandats actuels en produisant certains résultats concrets qui attirent un financement extrabudgétaire.

22. Compte tenu de ce qui précède:

a) Les travaux consacrés à l'élément «Logement et aménagement du territoire» devraient être poursuivis sous la direction du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité exécutif, l'accent étant mis sur le logement durable et le développement urbain, notamment à la lumière des résultats de la Conférence Rio+20;

b) Les travaux sur la population devraient être poursuivis sous la direction du Comité exécutif et en tenant compte des résultats de la Conférence de Vienne de 2012 tout en évitant de faire double emploi avec les activités d'autres acteurs internationaux tels que la Commission du développement social de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale des migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);

c) Dans l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire, il faudrait tenir dûment compte des besoins du sous-programme et des organes subsidiaires pour qu'ils puissent continuer à l'avenir d'accomplir efficacement leurs travaux.

I. Problématique de l'égalité des sexes

23. Les travaux sur la problématique hommes-femmes devraient être poursuivis dans le cadre du mandat actuel, dans la limite des ressources existantes et sous la direction générale du Comité exécutif.

III. Relations avec d'autres organisations

24. Les États membres ont souligné l'importance d'une coopération plus structurée et systématique avec d'autres programmes et organismes appropriés des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations compétentes, pour parvenir à des effets de synergie et à une complémentarité des efforts en évitant tout chevauchement et double emploi.

IV. Gestion (Bureau du Secrétaire exécutif)

25. Les États membres ont insisté sur le rôle important que le Bureau du Secrétaire exécutif assumait en donnant une orientation générale au secrétariat de la CEE, en favorisant les synergies entre différents sous-programmes et en adressant en temps voulu des propositions au Comité exécutif de façon à contribuer de façon tangible et effective aux résultats des conférences et initiatives régionales et mondiales pertinentes de l'ONU ou extérieures à l'ONU. Le Bureau du Secrétaire exécutif assumait aussi la responsabilité générale d'une saine gestion, de l'affectation des ressources humaines et financières disponibles et de leur emploi.

V. Évaluation et présentation de rapports

26. Les États membres ont insisté sur l'importance des fonctions de contrôles internes, de surveillance et d'évaluation exercées par le Bureau du Secrétaire exécutif et de l'interaction entre le Comité exécutif et les comités sectoriels, notamment par une évaluation adéquate³, la présentation de rapports et des débats sur l'évaluation des résultats des sous-programmes. Les rapports sur l'utilisation des ressources humaines et financières et les activités en cours, ainsi que sur d'éventuelles activités ultérieures et l'utilisation possible des ressources, comme ceux présentés au Comité exécutif dans le cadre du processus d'examen, doivent être régulièrement mis à jour et transmis au Comité exécutif pour qu'il y donne éventuellement suite.

VI. Harmonisation des procédures et des pratiques

27. Le Comité exécutif devrait veiller à ce que tous les organes subsidiaires et le secrétariat appliquent les Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques figurant à l'appendice III.

VII. Communication et relations avec le public

28. Les États membres ont pris note de la stratégie de communication publiée par le secrétariat, qui prévoit des supports de communication mieux adaptés aux groupes cibles et vise à mieux tirer parti d'Internet, envisage une approche davantage orientée vers les clients et propose des moyens de faire mieux connaître par voie électronique les produits et les services de la CEE au-delà de la région qu'elle dessert. Ils ont déclaré espérer que la stratégie aidera à améliorer l'image de la CEE, appellera l'attention sur ses réalisations et permettra au secrétariat de développer sa communication, ses activités de relations publiques et ses contacts avec les médias. Ils ont aussi pris note de la responsabilité qui leur incombe dans la mise en œuvre de cette stratégie.

29. Les États membres ont souligné combien il était important de diffuser en temps voulu et dans les trois langues de travail les informations et les documents nécessaires pour les réunions de la CEE. Le secrétariat devrait aussi prendre les dispositions voulues pour assurer à toutes les langues de travail un traitement égal dans la diffusion d'informations et la couverture médiatique, une attention particulière étant accordée au site Web officiel de la CEE.

VIII. Ressources

30. Les États membres se sont déclarés satisfaits du niveau global de transparence de l'utilisation antérieure des ressources, du processus d'examen, et ont engagé le secrétariat à continuer de fournir les informations demandées.

³ Voir les Normes et Règles d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies, du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG/FN/Norms, 2005, et UNEG/FN/Standards, 2005) et le Guide des évaluations biennales des résultats des sous-programmes par les comités sectoriels de la CEE.

31. Dans le cadre de l'examen de la réforme, les États membres:

a) Sont convenus que les ressources extrabudgétaires devaient être mobilisées, allouées et utilisées conformément aux règles et procédures de l'ONU, à l'appui du mandat de la CEE et sous réserve de l'approbation des projets par le Comité exécutif. Pour garantir une utilisation transparente et responsable de ces ressources, le Comité exécutif devrait être informé, tout au long du cycle du projet, de la façon dont elles sont employées et des résultats concrets obtenus;

b) Ont constaté que trois postes étaient actuellement alloués à la Section des solutions pour le commerce mondial de la Division du commerce, aux fins d'activités de renforcement des capacités (2 postes P-4 et 1 poste P-2), et sont convenus que deux de ces postes pourraient, une fois les activités en cours achevées et au plus tard en janvier 2014, être transférés à la Division des transports pour assurer principalement les services nécessaires au Groupe de travail 29, le poste restant devant être redéployé au niveau interne dans la Division pour être affecté aux activités de normalisation;

c) Sont convenus de regrouper d'ici à janvier 2014 la Division du commerce et la Division de la coopération et de l'intégration économiques pour en faire une division unique du commerce et de la coopération économique. Cette synergie libérerait un poste D-1 et un poste d'agent des services généraux, ceux-ci pouvant alors, éventuellement après un changement d'appellation, être réaffectés aux activités qui pâtissent d'une sollicitation excessive des ressources actuelles, ce qui devrait aider à faire face aux compressions budgétaires imposées par le Siège à New York. Les États membres engagent le secrétariat à identifier les autres gains d'efficacité en matière de personnel et de ressources qui pourraient résulter du regroupement. Celui-ci ne devrait pas nuire aux résultats du programme de travail des divisions en question;

d) Sont convenus qu'il fallait réorganiser les différentes divisions de la CEE en vue de créer une structure de gestion interne plus plane et mieux harmonisée de manière à libérer des postes de direction, ceux-ci pouvant alors, éventuellement après un changement d'appellation, être réaffectés aux activités qui pâtissent d'une sollicitation excessive des ressources actuelles, ce qui devrait aider à faire face aux compressions budgétaires imposées par le Siège à New York;

e) Sont convenus que des contacts devraient d'urgence être établis avec le bureau régional du Fonds pour la population à Istanbul afin d'instaurer une coopération entre le Groupe de la population de la CEE et le bureau régional, de façon à libérer si possible des ressources de la CEE actuellement affectées aux activités relatives aux questions de population et à les redéployer au profit d'activités qui pâtissent d'une insuffisance de moyens;

f) Sont convenus que le secrétariat devrait étudier les possibilités de regrouper les activités relatives à la problématique hommes-femmes et à la population en vue de libérer des ressources susceptibles d'être réaffectées, éventuellement après un changement d'appellation, aux activités qui pâtissent d'une insuffisance de moyens;

g) Sont convenus qu'à partir de 2013 le Comité du commerce et le Comité de la coopération et de l'intégration économiques organiseraient leurs réunions annuelles de deux jours l'une après l'autre au cours de la même semaine. Ils ont approuvé le principe de synergies supplémentaires entre les travaux des deux Comités. Le secrétariat a été invité à établir un rapport avant l'été 2014 pour permettre au Comité exécutif de prendre, avant le 1^{er} décembre 2014, une décision sur la question de savoir s'il convenait ou non de regrouper les deux Comités.

32. Les États membres ont souligné combien il importait de tirer parti de façon efficace et rationnelle des ressources budgétaires et humaines limitées de la CEE et de poursuivre les efforts visant à doter la Commission d'un volume suffisant de ressources au titre du budget ordinaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

33. Les États membres et les autres partenaires et organisations sont invités à soutenir par des ressources supplémentaires les activités et les programmes de travail de la CEE faisant l'objet de mandats, conformément aux règles, aux procédures et aux pratiques existantes.

Appendice I

Modalités de l'examen de 2011-2012 de la réforme de la CEE de 2005 (ECE/EX/6 du 21 septembre 2011)

Généralités

1. À sa soixante-quatrième session tenue à Genève du 29 au 31 mars 2011, la Commission économique pour l'Europe a rappelé la réforme de la CEE adoptée en décembre 2005, a salué sa mise en œuvre et les résultats obtenus et a souligné l'importance de son premier bilan à cinq ans qui aurait lieu en 2011-2012, l'objectif étant de tirer des conclusions concernant les priorités futures des activités de la CEE.
2. La Commission a réaffirmé les orientations stratégiques de la réforme, sans préjudice des résultats de l'examen qui aurait lieu en 2011-2012 sur la base des enseignements tirés et des meilleures pratiques.
3. La Commission a prié le Comité exécutif de prendre dûment en compte, selon qu'il conviendrait, les résultats de la discussion à sa soixante-quatrième session lorsqu'il examinera les programmes de travail des comités sectoriels pendant l'intersession et a demandé de même à ses comités sectoriels concernés. Elle a également invité le Comité exécutif à étudier comment mieux interagir avec les présidents des comités sectoriels afin d'assurer son rôle de gouvernance et de supervision pendant l'intersession.
4. La Commission a prié le Comité exécutif de fixer les modalités de l'examen qu'il exécutera en vue de lui soumettre des décisions à ce sujet à sa prochaine session (2013).
5. En mai 2011, le secrétariat a présenté au Comité exécutif, en réponse à la demande faite par la Commission à sa soixante-quatrième session, des informations sur le montant et l'utilisation des ressources inscrites au budget-programme de 2010-2011, pour les principaux domaines thématiques d'intervention relevant des sous-programmes de la CEE⁴ avec des indications les rapportant aux principaux produits réalisés et services fournis en 2010 et des précisions sur les ressources autres que les ressources en personnel inscrites au budget ordinaire (chap. 19) (document informel 2011/4). Des informations ont également été communiquées sur les travaux réalisés et les ressources disponibles en 2010 au titre du programme ordinaire de coopération technique (chap. 22) et du Compte de l'ONU pour le développement (chap. 35) ainsi que sur les ressources extrabudgétaires (rapport sur les activités de coopération technique, document informel 2011/6).
6. Les modalités de l'examen susmentionné telles que présentées ci-après ont été adoptées le 21 juillet 2011 selon une procédure d'accord tacite après examen par le Comité exécutif, le 10 mai 2011 et le 24 juin 2011 respectivement, des documents d'information 2011/5 et 2011/5/Rev.1.

⁴ 1) Environnement, 2) Transports, 3) Statistiques, 4) Coopération et intégration économiques, 5) Énergie durable, 6) Commerce, 7) Bois et forêts, 8) Logement, aménagement du territoire et population.

Principes

7. Le processus d'examen reposera sur plusieurs principes ou pratiques recommandables: transparence, utilisation efficace des ressources, exposé explicite des motivations de la CEE, valeur ajoutée de la CEE, recensement des duplications d'activités et des possibilités d'économie au sein de la Commission et avec d'autres institutions de l'ONU et organisations internationales, etc. Ce processus sera axé sur l'obtention de résultats concrets.

Modalités de l'examen

Examen des sous-programmes

8. Le but étant d'améliorer la répartition des ressources au sein de la Commission (au sein des comités et des sous-programmes et entre eux) avec comme point de départ des mandats clairement définis et actualisés, un allègement de la charge de travail et la mise en avant des domaines dans lesquels la Commission peut apporter la preuve de sa valeur ajoutée, le Comité exécutif passera en revue les activités et les priorités correspondant à chacun des huit sous-programmes de la CEE. Il souhaitera sans doute fixer le calendrier/moment de ces examens. Une période possible pourrait être celle comprise entre l'automne 2011 et l'été 2012.

9. Pour commencer, le secrétariat dressera à l'intention du Comité un tableau précis des mandats des Comités et de leurs organes subsidiaires, de leur exécution ces dernières années selon une utilisation efficace des ressources disponibles, et de leur valeur ajoutée par rapport aux activités d'autres institutions de l'Organisation des Nations Unies ou organisations internationales. Pour avoir un tableau complet des activités, il sera utile de préciser pour chaque organe subsidiaire, à partir du document informel 2011/4, les moyens mis en œuvre (ressources humaines et financières) et les résultats obtenus.

10. Le secrétariat sollicitera des contributions des présidents des comités sectoriels et, par leur intermédiaire, de leurs principaux organes subsidiaires (groupes de travail, équipes de spécialistes, etc.). Il s'agira de déterminer, pour chaque sous-programme:

- a) Les objectifs prioritaires des activités en cours et les résultats obtenus;
- b) Les questions nouvelles et émergentes éventuelles et les résultats escomptés;
- c) Les possibilités qui s'offrent de rationaliser et de coordonner les activités par rapport à chaque résultat escompté;
- d) Des moyens d'améliorer l'efficacité et les méthodes de travail;
- e) Les résultats escomptés et les activités connexes qu'il faudrait éventuellement réorienter/recentrer en fonction des demandes prioritaires des États membres;
- f) Des moyens d'optimiser la structure du programme de travail;
- g) Des moyens d'améliorer la communication et l'information du public.

Il conviendra de tenir compte des résultats des évaluations des sous-programmes, en particulier de celles exécutées par les différents comités sectoriels après la réforme de 2005. Les résultats des processus de détermination des priorités engagés périodiquement au sein des comités sectoriels devront également être pris en compte. Le Comité exécutif demandera à ces Comités de fixer leurs priorités en se référant aux éléments énumérés ci-dessus.

11. En un deuxième temps, le secrétariat préparera pour chaque sous-programme, pour examen par le Comité exécutif, des documents précisant les priorités futures éventuelles des activités et les résultats souhaitables et projetés dans chaque domaine (dans la mesure du possible, les objectifs seront formulés de manière à ce que les résultats puissent être mesurés et chaque activité pourrait être assortie au besoin d'une clause d'extinction liée en particulier à la réalisation d'un objectif préalablement fixé). Un effort devrait être fait pour déterminer les activités ayant besoin d'être développées et celles auxquelles il pourrait être mis fin, de manière à refléter les besoins et priorités nouveaux des États membres, conformément aux décisions du Comité exécutif. Les duplications d'activités éventuellement mises en évidence entre la CEE et d'autres organes de l'ONU et organisations internationales ne devraient pas entraîner la suppression automatique de l'activité considérée. Il conviendra de porter une attention toute particulière aux avantages comparés, à la coopération et aux synergies, à la pertinence du mandat, à l'efficacité, à l'efficience, à la viabilité et à l'impact de l'activité. Ces considérations guideront le processus d'examen et la décision des États membres, le but étant de permettre à la CEE de centrer ses activités et ses ressources sur les domaines dans lesquels son impact, son utilité, sa visibilité et sa légitimité sont les plus grands.

12. Les présidents/bureaux des comités sectoriels pourraient être invités à participer aux réunions du Comité exécutif lorsqu'il examinera leurs sous-programmes.

Examen des activités programmatiques dont il est directement rendu compte au Comité exécutif

13. Le Comité exécutif procédera également à l'examen des activités programmatiques dont il lui est directement rendu compte (vieillesse, problématique hommes-femmes, etc.) en tenant compte, le cas échéant, des dispositions énoncées aux paragraphes 8 à 12 ci-dessus.

Étape finale de l'examen

14. Enfin, au deuxième trimestre de 2012, après l'examen des sous-programmes et de leurs activités selon les modalités exposées plus haut, le Comité exécutif exécutera un examen transsectoriel et formulera des recommandations, pour approbation par la Commission en 2013, sur les priorités futures de la CEE. L'examen transsectoriel obéira notamment aux critères suivants: utilité, efficacité, efficience, impact et viabilité. Les plans de travail établis pour chaque activité préciseront les objectifs à atteindre et prévoiront au besoin des clauses d'extinction.

Appendice II

Résultat des consultations informelles sur l'énergie durable

Ce document est rédigé par le facilitateur dans le cadre de l'examen du processus de réforme de 2005 et reflète le consensus auquel sont parvenus les États membres de la CEE.

I. Généralités

1. Le Comité de l'énergie durable est un organe intergouvernemental qui donne aux États membres des possibilités de concertation et de coopération au niveau international et a pour mission de réaliser un programme de travail dans le domaine de l'énergie durable en vue d'assurer à tous l'accès à une énergie abordable et propre, conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général, et d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. Le Comité et ses organes subsidiaires mèneront des activités concrètes axées sur des résultats dans le but d'atteindre les objectifs identifiés pour chaque domaine prioritaire, et ils œuvreront de manière conforme aux directives du Comité exécutif sur les procédures et les pratiques des organes de la CEE.

2. Les objectifs, les domaines de travail et les activités axées sur des résultats concrets indiqués au titre de chaque thème orienteront les travaux des experts, qui pourront proposer des domaines de travail et des activités supplémentaires dans le cadre des mandats convenus. La valeur ajoutée de toutes les activités doit pouvoir être clairement démontrée, étant entendu que ces activités devront être coordonnées avec celles d'autres acteurs internationaux concernés et compléter les travaux de ces derniers sans empiéter sur leurs missions ou mandats⁵. Les activités spécifiques qui doivent être réalisées dans le cadre général des objectifs et des domaines de travail mentionnés dans le présent document seront définies selon un processus laissant l'initiative aux États membres et seront menées de manière efficace et transparente.

3. Le Comité de l'énergie durable et ses organes subsidiaires se concentreront sur les questions suivantes: efficacité énergétique, production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, énergie renouvelable, méthane provenant des mines de charbon, classification-cadre des Nations Unies et gaz naturel. Le Comité de l'énergie durable poursuivra ses discussions sur la sécurité énergétique.

II. Efficacité énergétique

Objectif

- Conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général, la CEE devrait donner une large place aux activités qui aident dans une mesure importante à améliorer l'efficacité énergétique dans la région, en contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques;
- Renforcement de la coopération régionale en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

⁵ Voir le document sur les modalités de l'examen de 2011-2012 de la réforme de la CEE lancée en 2005 (ECE/EX/6), par. 11.

Domaines de travail

- Concertation sur les réglementations et les mesures à prendre, en tenant compte des obstacles financiers, techniques et autres à l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- Partage de l'expérience et des meilleures pratiques à retenir en matière d'efficacité énergétique dans la région de la CEE, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles dans ce domaine en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Activités concrètes

- Améliorer l'efficacité de la distribution en faisant mieux connaître les réseaux intelligents;
- Encourager l'échange de savoir-faire et des meilleures pratiques entre les experts de tous les États membres afin d'aider à attirer des investissements dans l'efficacité énergétique;
- Par l'intermédiaire du Représentant spécial de l'initiative Énergie durable pour tous, aider à informer les États membres d'autres régions de l'expérience de la CEE et de ses membres dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Les États membres de la CEE pourraient décider en outre de définir d'autres activités concrètes axées sur les résultats dans le cadre des mandats convenus, y compris des projets spécifiques au niveau régional, visant à améliorer le cadre réglementaire et institutionnel en matière d'efficacité énergétique.

III. Production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles

Objectif

La CEE devrait mettre l'accent sur les activités qui réduisent sensiblement les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Ces activités doivent être conçues et mises en œuvre avec la participation active des États membres de la CEE, de représentants du secteur de l'énergie et du secteur financier, ainsi que de la société civile, d'experts indépendants et d'universitaires.

Domaines de travail

- Concertation sur les réglementations et les mesures à prendre;
- Partage des meilleures pratiques dans le domaine de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles dans la région de la CEE;
- Captage, utilisation et stockage du carbone;
- Récupération assistée du pétrole à l'aide de CO₂;
- Techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles pour la production d'électricité.

Activités concrètes

Divers exemples d'activités internationales portant spécifiquement sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone à envisager par les États membres de la CEE offrent des possibilités de collaborer et participer activement aux travaux de plusieurs groupes de travail du Carbon Sequestration Leadership Forum (CSLF) consacrés aux thèmes suivants:

- Possibilités d'utilisation du CO₂;
- Réduction des écarts technologiques dans le domaine du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone;
- Réduction des amendes dans le secteur de l'énergie en relation avec le captage du carbone;
- Captage et stockage du carbone provenant de sources industrielles;
- Défis techniques posés par le captage et le stockage du CO₂ injecté pour la récupération assistée du pétrole;
- Identification et évaluation des liens entre risques et responsabilité liés aux technologies;
- Concurrence entre le captage et le stockage du carbone et d'autres ressources;
- Promotion de l'adoption de technologies novatrices, en particulier pour l'électricité, en insistant sur la maîtrise des émissions.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Global Carbon Capture and Storage Institute (GCCSI) et le CSLF mènent un large éventail d'activités qui se rapportent au captage, à l'utilisation et au stockage du carbone, et dont un grand nombre devraient intéresser divers États membres de la CEE. Plutôt que de proposer à ce stade un ensemble spécifique de projets, des projets non redondants et très utiles pourraient être élaborés sur la base d'une concertation entre ces organisations et la CEE.

Le Comité de l'énergie durable encouragera l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques entre experts de tous les États membres afin d'attirer des investissements dans les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles pour la production d'électricité en vue de renforcer la compétitivité industrielle et économique et d'assurer un développement durable à faible émission de carbone.

Les travaux sur la production moins polluante d'électricité ne se limitent pas au captage, à l'utilisation et au stockage du carbone. Les États membres de la CEE pourraient décider de définir d'autres activités concrètes axées sur des résultats dans le cadre des mandats convenus.

IV. Énergie renouvelable

Objectif

Conformément à l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général, la CEE devrait mettre l'accent sur les activités qui favorisent de façon appréciable le développement de l'énergie renouvelable et aident à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région de la CEE.

Domaines de travail

Concertation sur les réglementations et les mesures à prendre et échange des meilleures pratiques relatives à diverses sources d'énergie renouvelables, y compris la biomasse, en vue d'accroître leur part dans la panoplie énergétique mondiale.

Activités concrètes

- Le Comité de l'énergie durable aidera les États membres qui le demandent à identifier les communautés qui, dans la région de la CEE, n'ont actuellement pas accès à l'énergie, en suggérant des moyens qui leur permettent d'accéder dès que possible à des sources d'énergie renouvelables ou autres. Les entreprises du secteur de l'énergie pourraient être invitées à contribuer à cet objectif;
- Étant donné les compétences techniques de la CEE, le Comité de l'énergie durable mènera des activités visant à:
 - Accroître la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables dans toute la région;
 - Améliorer l'accès à la chaleur et à l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables dans la région de la CEE, y compris pour les communautés visées au premier alinéa ci-dessus;
 - Favoriser le développement durable de la production de biomasse non forestière;
 - Encourager l'échange de savoir-faire et des meilleures pratiques entre experts de tous les États membres afin d'attirer des investissements dans la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, par exemple dans des projets d'énergie éolienne, solaire et hydraulique afin de contribuer au développement durable et à l'atténuation des changements climatiques.

En outre, les États membres de la CEE pourraient décider de définir d'autres activités concrètes axées sur des résultats dans le cadre des mandats convenus. Les activités relevant du sous-programme relatif à l'énergie durable viennent en complément d'autres sous-programmes de la CEE, en particulier le sous-programme sur le bois et la foresterie mené conjointement avec la FAO, et sont réalisées en coordination et en coopération avec ces sous-programmes.

V. Méthane provenant des mines de charbon

Objectif

Promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon au moyen d'activités qui peuvent faciliter la récupération et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon.

Domaines de travail

Meilleures pratiques recommandées en matière de drainage du méthane, à mettre au point et à diffuser.

Activités concrètes

- Distribuer par voie électronique aux principales parties prenantes de la région de la CEE et au-delà, avant août 2013, un *Guide des bonnes pratiques de drainage et de récupération du méthane provenant des mines de charbon*, comme recommandé par le Conseil économique et social (décision 2011/222);

- Mettre au point, d'ici à août 2013, des suggestions sur la manière d'élaborer, s'il y a lieu, un guide des bonnes pratiques portant sur les aspects de la gestion du méthane provenant des mines de charbon qui ne sont pas couverts en détail par le document actuel, par exemple les bonnes pratiques de forage, ou le drainage de méthane faiblement concentré;
- Mettre au point d'ici à août 2013, s'il y a lieu, des propositions d'études de cas financées au moyen de ressources extrabudgétaires sur l'application des bonnes pratiques dans des mines de charbon de différentes régions du monde.

Si les activités menées par des experts de la CEE spécialisés dans le méthane des mines de charbon font apparaître des problèmes de sécurité plus vastes, ces experts pourront en faire part à l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour qu'elle les prenne en compte dans ses directives sur la sécurité dans les mines de charbon.

VI. Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales

Objectif

Classification des réserves et ressources énergétiques et minérales

Domaines de travail

Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales.

Activités concrètes

- Diffuser la classification-cadre, par voie électronique, à toutes les principales parties prenantes, d'ici à août 2013;
- Achever d'ici à décembre 2013 les spécifications génériques qui rendront la classification-cadre opérationnelle;
- Réfléchir d'ici à décembre 2013 à la manière dont la classification-cadre pourrait s'appliquer à l'énergie renouvelable et intégrer cette dimension;
- Mettre au point des propositions sur la manière de tenir à jour et d'actualiser périodiquement, y compris sur le plan technique, la classification-cadre afin qu'elle reste pertinente, utile et efficace, compte tenu de l'évolution technologique, y compris dans le domaine du captage et du stockage de carbone.

VII. Gaz naturel

Objectif

Offrir un cadre pour un échange de vues multipartite sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres de gaz dans la région de la CEE.

Domaines de travail

Concertation sur les mesures à prendre et échange d'informations et de données d'expérience entre les pays membres de la CEE sur:

- Des questions se rapportant au gaz et concernant la région, y compris la part du gaz dans la panoplie énergétique mondiale;
- La relation entre le gaz naturel et l'environnement.

Activités concrètes

- Études, réalisées en temps utile, sur la production, le transport et l'utilisation propres et durables du gaz portant notamment sur:
 - Les problèmes qui ressortent d'études réalisées dans le passé sur le marché du gaz naturel;
 - Les méthodes permettant d'empêcher les déperditions et fuites de gaz au cours de la production et la distribution;
- Maintenir un dialogue transparent entre les gouvernements et l'industrie du gaz dans le cadre du programme extrabudgétaire du Centre du gaz.

Appendice III

Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE

I. Généralités

1. Les travaux de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat sont fondés sur la Charte des Nations Unies, le mandat de la CEE adopté par le Conseil économique et social, le Règlement intérieur de la CEE et les règles et procédures pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et sont conformes aux présentes lignes directrices relatives aux procédures et pratiques applicables aux organes de la CEE et au secrétariat. Il faudrait, à tous les échelons administratifs du secrétariat et pour tous les organes de la Commission, veiller à ce que les travaux effectués soient entrepris à l'initiative des membres, de caractère participatif, inspirés par un esprit de consensus, transparents, adaptés aux besoins, efficaces, rationnels, axés sur des résultats et fondés sur le principe de responsabilité. La Commission et ses organes subsidiaires devraient maintenir la pratique consistant à inviter, sans droit de vote, d'autres parties intéressées telles que des organisations internationales, des représentants du secteur privé, des membres des milieux universitaires ou des représentants de la société civile.

II. Règlement intérieur

2. Tous les comités sectoriels et les autres organes subsidiaires peuvent adopter leur propre règlement intérieur, fondé sur le Règlement intérieur de la CEE et, s'il y a lieu, le Règlement intérieur du Conseil économique et social, compte tenu des présentes lignes directrices. À défaut, leurs travaux sont censés être régis par le Règlement intérieur de la Commission et, s'il y a lieu, le Règlement intérieur du Conseil économique et social, compte tenu *mutatis mutandis* des présentes lignes directrices.

III. Communication avec les États membres

3. Le secrétariat continuera de communiquer avec les États membres selon les procédures officielles. Dans les cas où le secrétariat communique directement avec les experts nationaux et les partenaires, des copies de toutes les communications seront adressées aux représentations permanentes. De même, lorsque le secrétariat a besoin d'une aide dans la recherche d'experts nationaux, il communiquera avec les ministères d'exécution en adressant une copie de ses courriers aux représentations permanentes.

IV. Processus d'accréditation des participants/représentants auprès des organes intergouvernementaux

4. Aux réunions des organes subsidiaires, les États membres sont représentés par des représentants officiellement désignés dont les noms sont communiqués au secrétariat par les représentations permanentes respectives et diffusés par le secrétariat.

5. Les représentants officiellement désignés des États membres qui exercent leurs activités dans les représentations permanentes à Genève et sont dûment agréés, y compris les personnes accréditées auprès du Comité exécutif, peuvent prendre part aux réunions en participant sans aucune restriction aux débats et à la prise de décisions.

6. Les représentants officiellement désignés et les autres participants aux travaux de tous les organes de la CEE doivent être enregistrés par le secrétariat sur les listes de participants respectives qui seront communiquées aux représentations permanentes.

V. Désignation de candidats et élection au poste de président et aux autres postes à pourvoir aux bureaux des organes intergouvernementaux

7. Les candidats aux postes à pourvoir aux bureaux des comités sectoriels et des autres organes subsidiaires sont proposés par les États membres en fonction des compétences des intéressés, de leur professionnalisme et de l'appui escompté des membres. Les candidatures doivent être communiquées à tous les États membres suffisamment longtemps avant les élections et faire de préférence l'objet d'un accord.

8. Les membres des bureaux sont élus par les organes respectifs conformément au règlement intérieur pertinent et à la suite de consultations entre les États membres. Les membres élus des bureaux remplissent collectivement leurs fonctions dans l'intérêt de tous les États membres. En l'absence d'un règlement intérieur propre à l'organe, la composition du bureau devrait tenir compte des compétences, eu égard au principe d'une représentation géographique aussi large que possible; la durée du mandat devrait être de deux ans au maximum. Les membres des bureaux, y compris le président, peuvent être réélus pour un mandat supplémentaire.

9. Un bureau peut inviter les principales parties prenantes ayant des activités dans le domaine visé par le sous-programme concerné à assister à ses réunions et à contribuer à ses travaux sans disposer du droit de vote.

VI. Fonctions des bureaux

10. Les fonctions essentielles des bureaux consistent:

a) À suivre et garantir l'exécution du programme de travail et l'application des décisions et recommandations antérieures durant l'intersession;

b) À veiller à une préparation efficace et transparente des sessions à venir et, à cette fin, à informer et consulter collectivement tous les États membres, ainsi que d'autres parties prenantes selon qu'il convient;

c) À veiller au bon déroulement des délibérations au cours des sessions dans le strict respect de leurs règlements intérieurs respectifs, en tenant compte des présentes lignes directrices, et à faciliter un accord sur les décisions et les recommandations.

11. Outre ces tâches, les bureaux contribuent à la formation d'un consensus au moyen de consultations transparentes et sans exclusive sur les projets de texte des organes subsidiaires, notamment les projets de décisions, de conclusions et de recommandations susceptibles d'être proposés par les représentants des États membres.

12. Les bureaux n'adoptent pas les conclusions, recommandations, décisions et rapports de réunion des organes subsidiaires.

13. Dans leurs activités, les bureaux devraient assurer une coordination avec le secrétariat sur tous les aspects pertinents.

VII. Procédures d'adoption des décisions et des rapports des organes intergouvernementaux

14. En prenant une décision, la Commission et ses organes subsidiaires s'en tiennent à la pratique consistant à tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus.

Projets de décisions

15. Sans préjuger du Règlement intérieur de la Commission, tous les projets de conclusions, recommandations ou décisions que les organes de la CEE, dans leur domaine de compétence, doivent en principe examiner et adopter à leurs réunions, devraient être établis conformément aux points 9 à 12 ci-dessus et communiqués par le secrétariat à tous les participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la réunion, pour information, afin que les participants puissent arrêter leur position au cours de la réunion en vue d'adopter les conclusions, recommandations et décisions en question. Cela ne préjuge en rien de la possibilité qu'ont les États membres de proposer l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour et l'examen d'autres projets de conclusions, de recommandations ou de décisions à la réunion. S'il n'est pas possible de soumettre des projets de proposition dix jours avant une réunion, le règlement intérieur en vigueur est appliqué pour déterminer comment ces projets de proposition seront examinés de façon à ne pas bloquer le processus décisionnel.

16. Le secrétariat devrait communiquer, pour examen et adoption, uniquement les projets de conclusions, de recommandations ou de décisions qui sont proposés par un ou plusieurs États membres.

17. Le secrétariat peut présenter des propositions sur les questions administratives qui relèvent de ses prérogatives.

18. Les projets de conclusions, de recommandations et de décisions sont officiellement adoptés par l'organe subsidiaire à la fin de la session. Le texte en est projeté si possible sur un écran et le Président en donne lecture.

19. S'il n'est pas possible, pour des raisons techniques, d'adopter un projet de conclusion, de recommandation ou de décision lors de la réunion, l'organe subsidiaire peut décider de le diffuser auprès de toutes les représentations permanentes à Genève en vue de son approbation ultérieure.

Projets de rapport

20. Un projet de rapport de la réunion, rendant compte de manière concise et factuelle des débats et des vues exprimées par les participants, devrait être diffusé bien avant la fin de la réunion, pour que les États membres puissent formuler des observations et l'adopter à la fin de la réunion.

21. S'il n'est pas possible, pour des raisons techniques, de diffuser ou d'adopter le projet de rapport au cours de la réunion, l'organe subsidiaire peut décider de le communiquer à toutes les représentations permanentes à Genève en vue de son approbation ultérieure.

Annexe IV

Déclarations au titre du point 4

(La présente annexe ne contient que les déclarations des États membres qui ont souhaité que celles-ci y soient incorporées.)

Union Européenne

Au nom de l'Union Européenne et de ses pays membres, ainsi que de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, je voudrais avant tout remercier le Secrétaire exécutif, M. Sven Alkalaj, de l'excellente organisation de cette session de la Commission. Je voudrais également exprimer aux Ambassadeurs Zvekic et Ciobanu notre gratitude pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de guider le processus d'examen de la réforme dans lequel la CEE s'est engagée depuis sa dernière session. Enfin je voudrais remercier les autres États membres avec lesquels nous avons étroitement collaboré pour parvenir à une décision concertée.

Monsieur le Président, nous avons beaucoup avancé depuis 2011 et, selon nous, ce processus d'examen de la réforme a été une réussite pour plusieurs raisons.

Il a permis aux pays membres et à leurs capitales de se familiariser davantage avec la CEE et nous sommes heureux d'avoir tous convenu de garder ce niveau de transparence à l'avenir. Cela a renforcé notre prise de conscience collective des résultats concrets de l'action que mène la CEE et qui concernent le quotidien de nos citoyens, notamment dans des domaines tels que les transports, l'environnement, les statistiques et le bois et la foresterie. Une attention toute particulière devrait être portée au sous-programme «Transports», parce qu'il a été collectivement considéré comme un domaine d'activité de l'ONU unique en son genre qui a grandement contribué à faire connaître la CEE à l'échelle mondiale.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent également de l'excellent travail réalisé au titre du sous-programme «Environnement» et appuient la proposition formulée par les chefs de secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement de mobiliser des ressources humaines supplémentaires pour assurer le secrétariat des instruments entrés récemment en vigueur, tels que le Protocole sur les RRTP et le Protocole sur l'eau et la santé.

L'examen de la réforme a également permis aux pays membres de redéfinir les programmes de travail dans les domaines du commerce et de la coopération économiques afin de les rendre plus pertinents par rapport aux besoins actuels et d'éviter qu'ils fassent double emploi avec les activités ou mandats d'autres acteurs internationaux.

Pour conclure, l'examen de la réforme nous a permis de donner un nouvel élan au sous-programme relatif à l'énergie durable, en alignant ses vastes champs d'application sur les besoins auxquels il est urgent de répondre aujourd'hui afin de garantir à chacun l'accès à l'énergie, ainsi que de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone dans le secteur de l'énergie. À cet égard, nous estimons que la CEE devrait cibler ses travaux sur l'échange de données d'expérience entre tous les pays membres et la mise en commun des meilleures pratiques afin d'accroître sensiblement l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie renouvelable, notamment pour la production d'électricité. La CEE devrait s'inspirer des résultats positifs qu'elle a obtenus en matière de concertation sur les mesures à prendre et d'échange des meilleures pratiques entre tous ses membres, tout en laissant de côté les activités concernant les investissements du secteur privé et les projets d'assistance et de coopération techniques à grande échelle dans ce domaine.

Monsieur le Président, nous sommes prêts à collaborer avec tous nos partenaires et avec le Secrétaire exécutif afin que la mise en œuvre de ces résultats positifs soit couronnée de succès.

Bélarus

Nous sommes forcés de constater qu'il est difficile à la délégation bélarusse de considérer que les résultats de l'examen de la réforme ouvrent des perspectives engageantes. Le document présenté fait apparaître une contraction du volet économique de l'activité de la Commission économique pour l'Europe. Dans toute une série de cas, les changements proposés conduisent à mettre en doute la capacité future de la Commission d'apporter une assistance intégrée et systémique aux États membres.

Nous estimons que selon cette nouvelle version, la prise en compte des spécificités de développement de tel ou tel pays ou zone géographique risque d'être problématique. Lors du débat de haut niveau, nous avons évoqué le fait qu'il n'y a pas de modèle unique applicable à tous; il nous semble cependant que la mise en œuvre des résultats de l'examen nous engage au contraire dans cette direction.

Le document contient toute une série d'idées extravagantes. Par exemple, au paragraphe 8 de la section Ressources, il est proposé d'organiser les réunions annuelles du Comité du commerce et du Comité de la coopération et de l'intégration économiques au cours de la même semaine afin de faciliter les synergies entre les travaux des deux Comités.

En suivant la même logique, on pourrait proposer d'organiser de manière conjointe les travaux des comités dédiés aux transports, à l'environnement et aux statistiques, en se fondant uniquement sur le fait que les transports polluent, que l'environnement absorbe la pollution, et que les statistiques comptabilisent tout cela. À mon avis, cette proposition est plus rationnelle que celle de réunir les sessions des Comités du commerce et de la coopération et de l'intégration économiques.

Cependant, nous dressons ce constat en toute sérénité et avec compréhension. Plusieurs États parties se trouvent dans une situation complexe en raison de la crise financière. Les souffrances qui en résultent nuisent à la prise de décisions orientées vers la coopération. Selon toute probabilité, cette période devrait durer assez longtemps. Il y a là des aspects positifs et négatifs.

Je suis convaincu que la réduction de l'appui nécessaire aux États parties sera finalement compensée par d'autres processus et organisations d'intégration régionale. L'expérience montre que l'existence de besoins réels est un moteur efficace de compensation. Je souhaite exprimer ma conviction que la situation actuelle donnera l'impulsion du développement et de l'accélération de l'activité programmatique de ces processus et organisations d'intégration régionale.

Monsieur le Président,

La délégation bélarussienne souhaiterait faire entendre sa position aux États parties pour éviter tout malentendu. Cependant nous ne ferons pas obstacle à l'adoption du présent document, malgré les propositions peu engageantes qu'il contient.

Nous souhaitons néanmoins souligner notre attachement à l'idée d'une Commission économique pour l'Europe pleinement fonctionnelle, ayant pour objectif de réunir nos pays sur la base de normes et de pratiques unifiées, de l'infrastructure technique afférente et d'instruments de coopération communs.

Le développement de tout processus a un caractère cyclique et comprend des hauts et des bas. Nous sommes convaincus que la Commission économique pour l'Europe conserve sa capacité d'évoluer à l'avenir de manière positive.

France

Je souhaitais m'aligner au nom de la France sur la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États Membres, et saluer le document et les acteurs clefs de son élaboration, à commencer par le Président, la Vice-Présidente et le secrétariat qui a dû répondre aux demandes d'information et clarification très lourdes, tout en mettant en œuvre les programmes prévus.

Nous avons particulièrement apprécié le succès du travail général sur les procédures, des négociations sur l'énergie (qu'il va falloir traduire en mandats concrets), et de manière générale la mise à niveau de la gouvernance de la Commission, compte tenu des particularités et spécificités des programmes et processus qu'elle héberge. Je pense, par exemple, aux longues discussions sur le rôle des «experts» parfois présenté comme relevant d'un monde séparé de la vie diplomatique et de la bonne gestion de notre Commission. Cela n'a jamais été notre vision. Ceci est désormais clarifié et nous voyons bien, aujourd'hui, que nous avons un objectif commun dans le fonctionnement optimal de notre Commission, aux services de notre région et de nos experts.

Le document ne reprend pas toutes nos priorités, il n'est pas parfait, il ne se suffira pas à lui-même, mais c'est normal. Nous avons eu le courage, ce qui était notre principal défi – et j'ai personnellement douté de notre capacité collective à réellement avoir cette discussion –, de donner des indications réelles sur la réallocation des ressources, la coopération avec d'autres acteurs, et la priorité donnée à des niches de compétence bien identifiées.

Les «coordinations» des États membres de l'Union européenne ont pu donner l'impression à certains, à tort, que du temps était perdu, que le processus de concertation ne marchait pas. Au contraire, c'est grâce à cette mobilisation que «27+1» de nos membres, et plusieurs pays partenaires, ont pu s'investir autant, et de manière aussi constructive, dans la modernisation de la Commission. Des sujets difficiles ont été soulevés et traités de la bonne manière, ce qui n'aurait pas été possible si chacun avait travaillé de son côté et si des consultations informelles n'avaient pas été menées, associant pleinement les États Membres de l'Union européenne.

Enfin, et pour ceux qui auraient une appréciation négative de la situation actuelle et de ce document très complet, raisonnons par la négative en rappelant la situation de crise il y a deux ans, évidente dans les indications reçues de New York et les alertes reçues de nos capitales, alors que toutes les autres enceintes genevoises se modernisaient à vitesse accélérée. Merci à tous.

Fédération de Russie

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie a participé de manière active à l'examen de la réforme de la Commission économique pour l'Europe mené en 2005.

Nous estimons qu'il est important que la structure des programmes de travail et de tous les comités sectoriels de la Commission soit préservée, ce qui lui permettra de continuer à remplir efficacement ses fonctions de forum intergouvernemental de premier plan pour l'élaboration de réglementations dans le domaine du développement socioéconomique de la région.

Nous sommes prêts à mettre en œuvre les accords entérinés.

En ce qui concerne l'activité de la Commission dans le domaine du transport, la Russie soutient l'analyse présentée dans le document final. Nous partageons aussi les appréciations positives formulées sur son travail dans le domaine des statistiques, de la gestion des forêts et du logement. Le sous-programme sur l'environnement mériterait à notre avis d'être développé. En particulier, nous restons très sceptiques quant à la participation de la Commission économique pour l'Europe à l'Initiative Environnement et Sécurité.

Nous estimons qu'il faut allouer des ressources adéquates à l'activité de la Commission dans le domaine de l'énergie durable, de la coopération et de l'intégration économiques et du commerce. Les capacités et ressources du sous-programme sur l'énergie durable ne peuvent être réduites.

La Russie approuve l'accord portant sur l'augmentation des ressources du Comité des transports intérieurs. Nous espérons une amélioration de l'efficacité du travail de la Commission dans ce domaine. Il convient de continuer à renforcer le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules, de mettre en œuvre l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route, d'harmoniser le droit ferroviaire, de perfectionner la Convention TIR, d'accroître la sécurité du transport routier et de favoriser l'introduction des systèmes de transport intelligents.

La Russie soutient l'élargissement de la sphère de compétences du Comité de l'énergie durable grâce à l'inclusion des thématiques des énergies renouvelables. Le dialogue au sein de la Commission sur la question de l'énergie est constructif et professionnel, c'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il mérite un soutien général.

La Russie propose de confier au Bureau du Comité de l'énergie durable, d'ici le début de la prochaine session de ce comité, la tâche de mettre en conformité son programme de travail avec ses nouvelles attributions.

Nous estimons qu'il est indispensable d'accorder une attention particulière à la coopération et à l'intégration économiques. Nous considérons que les moyens financiers et humains alloués par le secrétariat à la réalisation des sous-programmes correspondants ne sont ni adéquats ni suffisants. Nous exprimons donc notre désaccord avec l'approche sélective retenue par le secrétariat de la Commission dans le document.

La Commission économique pour l'Europe est vouée à jouer un rôle important pour accompagner la réalisation des plans nationaux de modernisation des économies en transition. Elle dispose pour cela de tous les outils nécessaires: une expertise de premier ordre, et des mécanismes d'évaluation des besoins et d'assistance technique. Dans ce contexte, nous estimons que la fusion des Comités du commerce et de la coopération et de l'intégration économiques doit être examinée en fonction de nos objectifs de modernisation. Nous sommes convaincus qu'il faut donner une nouvelle impulsion aux sous-programmes correspondants.

Le cas du CEFAC-ONU mérite un traitement particulier. Nous souhaitons remercier les partenaires qui ont pris part aux consultations engagées par notre délégation en prévision du Forum, tenu du 15 au 19 avril de cette année.

Nous sommes favorables au maintien de l'orientation visant à renforcer le potentiel des pays en transition et nous insistons pour que le secrétariat se voie confier les fonctions d'étude et d'analyse des difficultés auxquels se heurtent les États parties, et les porte à la connaissance des groupes de travail correspondants lors des sessions plénières.

Afin d'améliorer l'efficacité du programme et d'utiliser de manière plus souple les ressources humaines, nous proposons d'examiner la possibilité d'étendre au CEFAC l'organisation du travail par fonctions intersectorielles. Je vous remercie de votre attention.

Annexe V

**Liste des réunions tenues par la Commission, ses organes
subsidiaires et les conventions administrées par le secrétariat
de la CEE entre le 1^{er} avril 2011 et le 11 avril 2013**

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
A. La Commission		
Commission économique pour l'Europe		
Président: Belgique	64 ^e session	E/2011/37
Vice-Présidents: Kirghizistan Serbie	29-31 mars 2011	E/ECE/1462
Président: Serbie	65 ^e session	E/2013/37
Vice-Présidents: Israël Roumanie	9-11 avril 2013	E/ECE/1464
Comité exécutif		
Président: M. U. Zvekić (Serbie)	41 ^e réunion	
Vice-Présidents: M. A. Leshno-Yaar/M. E. Manor (Israël) M ^m c M. Ciobanu (Roumanie)	10 mai 2011	
	42 ^e réunion	
	24 juin 2011	
	43 ^e réunion	
	19 septembre 2011	
	44 ^e réunion	
	18 octobre 2011	
	45 ^e réunion	
	27 octobre 2011	
	46 ^e réunion	
	15 novembre 2011	
	47 ^e réunion	
	12 décembre 2011	
	48 ^e réunion	
	11 janvier 2012	
	49 ^e réunion	
	7 février 2012	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
	50 ^e réunion 17 avril 2012	
	51 ^e réunion 21 mai 2012	
	52 ^e réunion 25 juin 2012	
	53 ^e réunion 17 septembre 2012	
	54 ^e réunion 29 octobre 2012	
	55 ^e réunion 26 novembre 2012	
	56 ^e réunion 10 décembre 2012	
	57 ^e réunion 24 janvier 2013	
	58 ^e réunion 4 février 2013	
	59 ^e réunion 18 février 2013	
	60 ^e réunion 15 mars 2013	

Groupe de travail sur le vieillissement

Présidente: M^{mce} E. Winkler (Autriche) 4^e réunion ECE/WG.1/2011/2
Vice-Présidente: M^{mce} A. Martirosyan (Arménie) 21 et 22 novembre 2011

Présidente: M^{mce} E. Winkler (Autriche) 5^e réunion ECE/WG.1/2012/2
Vice-Président: M. D. Moens (Belgique) 22 et 23 novembre 2012

B. Réunions tenues sous les auspices de la Commission

Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports,
la santé et l'environnement (PPE-TSE)

Président: M. P. Maler (France) 9^e session ECE/AC.21/SC/2011/8
16 et 17 novembre 2011 EUDHP1003944/7.1/SC9/8

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Président: M. R. Thaler (Autriche)	10 ^e session 14 et 15 novembre 2012	ECE/AC.21/SC/2012/9 EUDCE1206040/1.9/SC10/9
Réunion régionale préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	1 ^{er} et 2 décembre 2011	E/ECE/RPM/2011/2 E/ECE/RPM/2011/2/Add.1
Coprésidents: M. R. Bultrikov (Kazakhstan) M. J. Zaleski (Pologne)		

C. Réunions des comités sectoriels et autres réunions tenues sous leurs auspices

Comité des politiques de l'environnement

Président: M. Z. Lomtadze (Géorgie)	Session extraordinaire 24-27 mai 2011	ECE/CEP/S/2011/2
Vice-Présidents: M. M. Cozzone (Italie) M. B. Yessekin (Kazakhstan) M ^{mce} J. Knezevic (Monténégro) M. A. Oudeman (Pays-Bas) M ^{mce} E. Quintas Da Silva (Portugal) M ^{mce} M. Rohn-Brossard (Suisse) M. V. Pozharskiy (Ukraine) M. J. M. Matuszak (États-Unis)	Session extraordinaire 20 septembre 2011	ECE/CEP/S/2011/8
Présidente: M ^{mce} E. Quintas da Silva (Portugal)	18 ^e session 17-20 avril 2012	ECE/CEP/2012/2
Vice-Présidents: M. M. Amand (Belgique) M ^{mce} N. Tkhilava (Géorgie) M. M. Cozzone (Italie) M. B. Yessekin (Kazakhstan) M ^{mce} J. Knezevic (Monténégro) M ^{mce} M. Rohn-Brossard (Suisse) M. V. Pozharskiy (Ukraine) M. J. M. Matuszak (États-Unis)		

Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (organisée conjointement avec la Conférence des statisticiens européens)

Présidente: M ^{mce} I. Komosko (Biélorus)	3 ^e session 11-13 juillet 2011	ECE/CEP-CES/GE.1/2011/2
	4 ^e session 18-20 octobre 2011	ECE/CEP-CES/GE.1/2011/4
	5 ^e session 4-6 juillet 2012	ECE/CEP-CES/GE.1/2012/5
	6 ^e session 30 octobre-1 ^{er} novembre 2012	ECE/CEP-CES/GE.1/2012/10

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement		
Président: M. S. Utochkina (Biélarus)	12 ^e session	ECE/CEP/AC.10/2011/2
Vice-Présidents: M. Y. Tsaturov (Fédération de Russie) M. T. Popovic (Serbie)	20 et 21 octobre 2011	
Présidente: M ^{me} V. Grigorova (Bulgarie)	13 ^e session	ECE/CEP/AC.10/2012/2
Vice-Présidents: M ^{me} I. Komosko (Biélarus) M. Y. Tsaturov (Fédération de Russie)	1 ^{er} et 2 novembre 2012	
Comité directeur pour l'éducation au développement durable		
Présidents: M. A. Karamanos (Grèce) M. G. Farthing (Canada)	6 ^e session 7 et 8 avril 2011	ECE/CEP/AC.13/2011/2
Vice-Présidente: M ^{me} Z. Duishenova (Kirghizistan)		
Président: M. G. Farthing (Canada)	7 ^e session	ECE/CEP/AC.13/2012/2
Vice-Présidente: M ^{me} Z. Duishenova (Kirghizistan)	1 ^{er} et 2 mars 2012	
	8 ^e session 21 et 22 mars 2013	ECE/CEP/AC.13/2013/2
Comité des transports intérieurs		
Président: M. E. Direkler (Turquie)	74 ^e session	ECE/TRANS/224
Vice-Présidents: M ^{me} I. Paillet (France) M. S. Andreev (Fédération de Russie)	28 février-1 ^{er} mars 2012	
Président: M. J. Kleniewski (Pologne)	75 ^e session	ECE/TRANS/236
Vice-Présidents: M. J.-P. Gailly (Belgique) M ^{me} I. Paillet (France) M. S. Andreev (Fédération de Russie)	26-28 février 2013	
Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières		
Présidente: M ^{me} L. Iorio (Italie)	62 ^e session	ECE/TRANS/WP.1/133
Vice-Présidents: M. A. Majidon (Azerbaïdjan) M. G. Mitroshin (Fédération de Russie)	26-29 septembre 2011	
	63 ^e session 19-22 mars 2012	ECE/TRANS/WP.1/135
	64 ^e session 24-27 septembre 2012	ECE/TRANS/WP.1/137
	65 ^e session 18-20 mars 2013	ECE/TRANS/WP.1/139

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports		
Président: M. S. Tabak (Turquie)	24 ^e session	ECE/TRANS/WP.5/50
Vice-Président: M. B. Oriwohl (Allemagne)	6 et 7 septembre 2011	
	25 ^e session	ECE/TRANS/WP.5/52
	3-5 septembre 2012	
Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie		
Présidente: M ^{me} E. Glukhova (Fédération de Russie)	6 ^e session 5-7 juillet 2011 Almaty (Kazakhstan)	ECE/TRANS/WP.5/GE.2/12
Président: M. S. Andreev (Fédération de Russie)	7 ^e session 24 et 25 octobre 2011 Astrakhan (Fédération de Russie)	ECE/TRANS/WP.5/GE.2/14
Groupe de travail des statistiques des transports		
Présidente: M ^{me} O. Kastlova (République tchèque)	62 ^e session 6-8 juillet 2011	ECE/TRANS/WP.6/161
	63 ^e session 14-16 mai 2012	ECE/TRANS/WP.6/163
Groupe de travail du transport des denrées périssables		
Président: M. T. Nobre (Portugal)	67 ^e session	ECE/TRANS/WP.11/224
Vice-Président: M. G. Panozzo (Italie)	25-28 octobre 2011	
Président: M. T. Nobre (Portugal)	68 ^e session	ECE/TRANS/WP.11/226
Vice-Présidents: M. E. Devin (France) M. K. de Putter (Pays-Bas)	22-25 octobre 2012	
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses		
Président: M. J. A. Franco (Portugal)	90 ^e session	ECE/TRANS/WP.15/210
Vice-Présidente: M ^{me} A. Roumier (France)	3-5 mai 2011	
	91 ^e session 8-11 novembre 2011	ECE/TRANS/WP.15/212
	92 ^e session 8-10 mai 2012	ECE/TRANS/WP.15/215
	93 ^e session 6-9 novembre 2012	ECE/TRANS/WP.15/217

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses		
Président: M. C. Pfauvadel (France)	13-23 septembre 2011	ECE/TRANS/WP.15/AC.1/124
Vice-Président: M. H. Rein (Allemagne)	19-23 mars 2012 Berne	ECE/TRANS/WP.15/AC.1/126
	17-21 septembre 2012	ECE/TRANS/WP.15/AC.1/128
	18-22 mars 2013 Berne	ECE/TRANS/WP.15/AC.1/130
Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) (et de son Comité de sécurité)		
Président: M. H. Rein (Allemagne)	19 ^e session 22-25 août 2011	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/40
Vice-Président: M. B. Birklhuber (Autriche)	20 ^e session 23-27 janvier 2012	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/42
	21 ^e session 27-31 août 2012	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/44
	22 ^e session 21-25 janvier 2013	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/46
Comité administratif sur l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN)		
Président: M. H. Rein (Allemagne)	7 ^e session 25 août 2011	ECE/ADN/15
Vice-Président: M. B. Birklhuber (Autriche)	8 ^e session 27 janvier 2012	ECE/ADN/17
	9 ^e session 31 août 2012	ECE/ADN/20
	10 ^e session 25 janvier 2013	ECE/ADN/22

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique		
Président: M. M. Viardot (France)	54 ^e session	ECE/TRANS/WP.24/129
Vice-Président: M. H. Maillard (Belgique)	2 et 3 novembre 2011	
	55 ^e session	ECE/TRANS/WP.24/131
	6 et 7 novembre 2012	
Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)		
Président: M. B. Kisulenko (Fédération de Russie)	154 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/1091
Vice-Président: M. B. Gauvin (France)	21-24 juin 2011	
	155 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/1093
	15-18 novembre 2011	
	156 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/1095
	12-16 mars 2012	
	157 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/1097
	26-29 juin 2012	
	158 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/1099
	13-16 novembre 2012	
	159 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/1101
	12-15 mars 2013	
Groupe de travail du bruit (GRB)		
Président: M. Ch. Theis (Allemagne)	54 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/GRB/52
	19-21 septembre 2011	
	55 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/GRB/53
	7-9 février 2012	
Président: M. S. Ficheux (France)	56 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/GRB/54
	3-5 septembre 2012	
	57 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/GRB/55
	5-7 février 2013	
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)		
Président: M. M. Gorzkowski (Canada)	66 ^e session	ECE/TRANS/WP.29/GRE/66
	4-6 octobre 2011	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
	67 ^e session 26-29 mars 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRE/67
	68 ^e session 16-18 octobre 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRE/68
	69 ^e session 8-11 avril 2013	ECE/TRANS/WP.29/GRE/69
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)		
Président: M. Ch. Albus (Allemagne)	62 ^e session 7-10 juin 2011	ECE/TRANS/WP.29/GRPE/62
Vice-Président: M. S. Marathe (Inde)		
	63 ^e session 17-20 janvier 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRPE/63
	64 ^e session 5-8 juin 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64
	65 ^e session 15-18 janvier 2013	ECE/TRANS/WP.29/GRPE/65
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)		
Président: M. S. Sopp (Royaume-Uni)	70 ^e session 12 et 13 mai 2011	ECE/TRANS/WP.29/GRRF/70
	71 ^e session 13-15 septembre 2011	ECE/TRANS/WP.29/GRRF/71
	72 ^e session 20-24 février 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRRF/72
Président: M. B. Frost (Royaume-Uni)	73 ^e session 18-20 septembre 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRRF/73
	74 ^e session 19-22 février 2013	ECE/TRANS/WP.29/GRRF/74
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)		
Président: M. A. Erario (Italie)	100 ^e session 11-15 avril 2011	ECE/TRANS/WP.29/GRSG/79
Vice-Président: M. M. Matolcsy (Hongrie)		
	101 ^e session 18-21 octobre 2011	ECE/TRANS/WP.29/GRSG/80

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
	102 ^e session 16-20 avril 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRSG/81
	103 ^e session 2-5 octobre 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRSG/82
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)		
Présidente: M ^{me} S. Meyerson (États-Unis)	49 ^e session 16-20 mai 2011	ECE/TRANS/WP.29/GRSP/49
Présidente: M ^{me} M. Versailles (États-Unis)	50 ^e session 6-9 décembre 2011	ECE/TRANS/WP.29/GRSP/50
	51 ^e session 21-25 mai 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRSP/51
	52 ^e session 11-14 décembre 2012	ECE/TRANS/WP.29/GRSP/52
Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports		
Président: M. O. Fedorov (Ukraine) Vice-Président: M. S. Bagirov (Azerbaïdjan)	128 ^e session 7-10 juin 2011	ECE/TRANS/WP.30/256
	129 ^e session 4-7 octobre 2011	ECE/TRANS/WP.30/258
	130 ^e session 7-10 février 2012	ECE/TRANS/WP.30/260
	131 ^e session 12-15 juin 2012	ECE/TRANS/WP.30/262
	132 ^e session 9-12 octobre 2012	ECE/TRANS/WP.30/264
Présidents: M. O. Fedorov (Ukraine) M ^{me} E. Takova (Bulgarie)	133 ^e session 5-8 février 2013	ECE/TRANS/WP.30/266
Comité de gestion de la Convention TIR de 1975		
Président: M. G.-H. Bauer (Suisse)	52 ^e session 6 octobre 2011	ECE/TRANS/WP.30/AC.2/107
Président: M. G.-H. Bauer (Suisse) Vice-Présidente: M ^{me} T. Krivolevich (Fédération de Russie)	53 ^e session 9 février 2012	ECE/TRANS/WP.30/AC.2/109
	54 ^e session 11 octobre 2012	ECE/TRANS/WP.30/AC.2/111

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Président: M. S. Bagirov (Azerbaïdjan)	55 ^e session	ECE/TRANS/WP.30/AC.2/113
Vice-Présidente: M ^{me} R. Mocanescu (Roumanie)	7 février 2013	
Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et pratiques de l'informatisation du régime TIR		
Président: M. P. Arsić (Serbie)	18 ^e session	ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/6
Vice-Présidente: M ^{me} N. Özyazıcı Sunay (Turquie)	9 et 10 mars 2011	
	19 ^e session 13 et 14 septembre 2011 Belgrade	ECE/TRANS/WP.30/2012/1
	20 ^e session 19 et 20 avril 2012 Prague	ECE/TRANS/WP.30/2012/7
	21 ^e session 25 et 26 septembre 2012 Bratislava	ECE/TRANS/WP.30/2013/1
Groupe de travail des transports routiers		
Président: M. B. Oudshoorn (Pays-Bas)	106 ^e session 17-19 octobre 2011	ECE/TRANS/SC.1/396
	107 ^e session 22 et 23 octobre 2012	ECE/TRANS/SC.1/398
Groupe de travail des transports par chemin de fer		
Président: M. K. Kulesza (Pologne)	65 ^e session	ECE/TRANS/SC.2/216
Vice-Président: M. H. Groot (Pays-Bas)	3 et 4 novembre 2011	
	66 ^e session 8 et 9 novembre 2012	ECE/TRANS/SC.2/218
Groupe de travail des transports par voie navigable		
Président: M. R. Vorderwinkler (Autriche)	55 ^e session 12-14 octobre 2011	ECE/TRANS/SC.3/191
	56 ^e session 10-12 octobre 2012	ECE/TRANS/SC.3/193
Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure		
Président: M. E. Kormyshev (Fédération de Russie)	39 ^e session 15-17 juin 2011	ECE/TRANS/SC.3/WP.3/78

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Présidente: M ^{me} V. Ivanova (Fédération de Russie)	40 ^e session 15-17 février 2012	ECE/TRANS/SC.3/WP.3/80
	41 ^e session 20-22 juin 2012	ECE/TRANS/SC.3/WP.3/82
	42 ^e session 13-15 février 2013	ECE/TRANS/SC.3/WP.3/84

Conférence des statisticiens européens

Président: M. E. Giovannini (Italie)	59 ^e session plénière 14-16 juin 2011	ECE/CES/81
Vice-Présidents: M. E. Pereira Nunes (Brésil) M. W. Smith (Canada) M. P. Potisepp (Estonie) M ^{me} M. Bruun (Finlande) M. E. Sojo Garza-Aldape (Mexique) M. G. Bascand (Nouvelle-Zélande) M ^{me} I. Krizman (Slovénie) M. O. Osaulenko (Ukraine) M ^{me} J. Matheson (Royaume-Uni)	60 ^e session plénière 6-8 juin 2012	ECE/CES/83

Équipe spéciale mixte CEE/Eurostat/OCDE
chargée de mesurer le développement durable

Président: M. R. Hoekstra (Pays-Bas)	3 ^e réunion 19 et 20 mai 2011	ECE/CES/2012/19/Add.14
---	---	------------------------

Réunion sur la gestion des systèmes d'information statistique

Président: M. R. Gløersen (Norvège)	23-25 mai 2011	ECE/CES/2011/47
	21-23 mai 2012	ECE/CES/2013/18/Add.14

Réunion de travail sur la communication des statistiques

Présidente: M ^{me} F. Comerford (Irlande)	29 juin-1 ^{er} juillet 2011	ECE/CES/2013/18/Add.2
---	--------------------------------------	-----------------------

Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état
de l'environnement (organisée conjointement
avec le Comité des politiques de l'environnement)

Présidente: M ^{me} I. Komosko (Biélorus)	3 ^e session 11-13 juillet 2011	ECE/CEP-CES/GE.1/2011/2
	4 ^e session 18-20 octobre 2011	ECE/CEP-CES/GE.1/2011/4
	5 ^e session 4-6 juillet 2012	ECE/CEP-CES/GE.1/2012/5

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
	6 ^e session 30 octobre-1 ^{er} novembre 2012	ECE/CEP-CES/GE.1/2012/10
Groupe d'experts des registres des entreprises		
Président: M. N. Rainer (Autriche)	14 et 15 septembre 2011	ECE/CES/GE.42/2011/2
Réunion de travail CEE/Eurostat sur la confidentialité des données statistiques		
Président: M. A. Hundepool (Pays-Bas)	26-28 octobre 2011	ECE/CES/2012/19/Add.7
Réunion sur la mesure de la qualité de l'emploi		
Président: M. T. Körner (Allemagne)	31 octobre-2 novembre 2011	ECE/CES/GE.12/2011/2
Réunion de travail sur les statistiques différenciées selon le sexe		
Présidente: M ^{me} M. Jones-Puthoff (États-Unis)	12-14 mars 2012	ECE/CES/GE.30/2012/2
Vice-Présidente: M ^{me} K. Branger (Suisse)		
Groupe d'experts sur la comptabilité nationale		
Présidents: M. K. Wass (AELE) M. P. Stauffer (Suisse)	30 avril-4 mai 2012	ECE/CES/GE.20/2012/2
Président: M. M. Connolly (Irlande)	4 et 5 avril 2013	ECE/CES/2013/18/Add.16
Groupe d'experts sur l'utilisation des registres (organisé conjointement par la CEE et le FNUAP)		
Président: M. E. Schulte Nordholt (Pays-Bas)	22 et 23 mai 2012	ECE/CES/2013/19/Add.12
Groupe d'experts sur les recensements de la population et des habitations		
Présidente: M ^{me} P. Zadka (Israël)	24 et 25 mai 2012	ECE/CES/GE.41/2012/2
Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation		
Présidente: M ^{me} C. Becker Vermeulen (Suisse)	30 mai-1 juin 2012	ECE/CES/GE.22/2012/2
Atelier sur la gestion et la formation des ressources humaines		
Présidents: M ^{me} C. Fransen (Pays-Bas) M. W. Jan van Muiswinkel (Pays-Bas) M ^{me} A. Borowska (Pologne)	5-7 septembre 2012	ECE/CES/2013/18/Add.3
Réunion de travail sur l'édition des données statistiques		
Président: M. C. Poirier (Canada)	24-26 septembre 2012	ECE/CES/2013/18/Add.4

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Séminaire de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques		
Présidents: M ^{me} L. Bratanova (CEE) M. G. van der Veen (Pays-Bas) M ^{me} L. Spoiala (République de Moldova) M. A. Surinov (Fédération de Russie)	3-5 octobre 2012	ECE/CES/2013/18/Add.6
Réunion de travail sur les statistiques des migrations		
Président: M. M. Heiniger (Suisse)	17-19 octobre 2012	ECE/CES/2013/18/Add.7
Réunion sur les statistiques liées aux changements climatiques à l'intention des producteurs et des utilisateurs		
Président: M. R. Smith (Canada)	19 et 20 novembre 2012	ECE/CES/2013/18/Add.10
Comité du commerce		
Président: M. A. Savinykh (Biélarus)	4 ^e session	ECE/TRADE/C/2011/14
Vice-Présidents: M. I. Alakbarov (Azerbaïdjan) M. G. Stoev (Bulgarie) M ^{me} E. Kőszegi (Hongrie) M. Y. Hua Tan (Pays-Bas)	14 et 15 juin 2011 5 ^e session 18 et 19 juin 2012	 ECE/TRADE/C/2012/15*
Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)		
Président: M. S. Feder (États-Unis)	17 ^e session	ECE/TRADE/C/CEFACT/2011/10/Rev.1
Vice-Présidents: M. T. McGrath (Australie) M. V. Dravitsa (Biélarus) M. B. Prépın (France) M. T. A. Khan (Inde) M. P. Alberto Cucino (Italie) M. H. Jan van Burg (Pays-Bas) M. M. Wicktor (Suède) M. M. Doran (Royaume-Uni) M. P. Amstutz (États-Unis)	7 et 8 juillet 2011 18 ^e session 15-17 février 2012	 ECE/TRADE/C/CEFACT/2012/12
Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation		
Président: M. C. Arvius (Suède)	21 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.6/2011/15
Vice-Présidents: M. V. Koreshkou (Biélarus) M ^{me} L. Gocníkóvá (Slovaquie) M. S. Oriekhov (Ukraine)	31 octobre-2 novembre 2011	

* Le rapport a été envoyé aux États membres pour information, commentaires définitifs et approbation.

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Présidente: M ^m c M. Stoldt (Allemagne)	22 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.6/2012/2
Vice-Présidents: M. V. Koreshkou (Biélarus) M. J. Mihok (Slovaquie)	7-9 novembre 2012	
Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles		
Président: M. I. Hewett (Royaume-Uni)	67 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/2012/2
Vice-Président: M. P. Giacomo Bianchi (Italie)	8-10 novembre 2011	
	68 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/2012/2
	5-7 novembre 2012	
Réunion de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais		
Présidente: M ^m c U. Bickelmann (Allemagne)	59 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2011/3
Vice-Présidente: M ^m c K. Mattsson (Suède)	23-26 mai 2011	
	60 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2012/2
	29 mai-1 ^{er} juin 2012	
Réunion de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés		
Président: M. D. LaFond (États-Unis)	58 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2011/3
Vice-Président: M. J. Bellmunt (Espagne)	27-30 juin 2011	
	59 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2012/2
	18-21 juin 2012	
Réunion de la Section spécialisée de la normalisation de la viande		
Président: M. I. King (Australie)	20 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.11/2011/2
Vice-Président: M. C. Morris (États-Unis)	15-17 juin 2011	
	21 ^e session	ECE/TRADE/C/WP.7/GE.11/2012/2
	10-12 septembre 2012	
Comité de l'énergie durable		
Président: M. S. Heiberg (Norvège)	20 ^e session	ECE/ENERGY/87
Vice-Présidents: M. R. Abord-de-Chatillon (France) M. J. Keinhorst (Allemagne) M. S. Garribba (Italie) M. T. Aliev (Fédération de Russie) M. J-C Füeg (Suisse) M. Y. Kakayev (Turkménistan) M ^m c N. Boitsun (Ukraine) M ^m c B. McKee (États-Unis)	16-18 novembre 2011	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Président: M. G. Gjerde (Norvège)	21 ^e session	ECE/ENERGY/89
Vice-Présidents: M. J. Keinhorst (Allemagne) M. S. Garribba (Italie) M. T. Aliev (Fédération de Russie) M. J.-C. Füeg (Suisse) M. Y. Kakayev (Turkménistan) M ^{me} N. Boitsun (Ukraine) M ^{me} B. McKee (États-Unis)	28 et 29 novembre 2012	
Groupe d'experts de la classification des ressources		
Président: M. M. Lynch-Bell (Royaume-Uni)	2 ^e session	ECE/ENERGY/GE.3/2011/2
Vice-Présidents: M. I. Lambert (Australie) M. D. Elliott (Canada) M. F. Camisani-Calzolari (CRIRSCO) M. F. Birol (AIE) M ^{me} K. Ask (Norvège) M. K.-R. Knudsen (Norvège) M. Y. Podturkin (Fédération de Russie) M. T. Smith (SPEE) M. J. Tenzer (SPEE) M ^{me} M. Ersoy (Turquie) M. D. MacDonald (Royaume-Uni) M. J. Ross (Royaume-Uni) M. T. Klett (États-Unis)	6-8 avril 2011 3 ^e session 2-4 mai 2012	ECE/ENERGY/GE.3/2012/2
Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon		
Président: M. R. Pilcher (États-Unis)	7 ^e session	ECE/ENERGY/GE.4/2011/2
Vice-Présidents: M. R. Mader (Allemagne) M. J. Skiba (Pologne) M. S. Shumkov (Fédération de Russie) M. Y. Bobrov (Ukraine) M. I. Yashchenko (Ukraine) M. D. Creedy (Royaume-Uni) M. C. Davies (Royaume-Uni) M ^{me} P. Franklin (États-Unis)	11 octobre 2011 Krakow (Pologne)	
Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles		
Président: M. B. Terzic (États-Unis)	7 ^e session	ECE/ENERGY/GE.5/2011/2
Vice-Présidents: M. V. Budinsky (République tchèque) M. L. Kurczabinski (Pologne) M. S. Shumkov (Fédération de Russie) M. H. Cetin (Turquie) M. B. Gryadushchyy (Ukraine)	12 mai 2011	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Président: M. B. Terzic (États-Unis)	8 ^e session	ECE/ENERGY/GE.5/2011/5
Vice-Présidents: M. V. Budinsky (République tchèque) M. L. Kurczabinski (Pologne) M. S. Shumkov (Fédération de Russie) M. H. Cetin (Turquie) M. B. Gryadushchyy (Ukraine)	14 et 15 novembre 2011	
Groupe de travail du gaz		
Président: M. A. Karasevic (Fédération de Russie)	22 ^e session	ECE/ENERGY/WP.3/2012/2
Vice-Présidents: M. G.-H. Joffre (France) M. T. Korosi (Hongrie) M. G. Radu (Roumanie) M. F. de la Flor Garcia (Espagne)	24 et 25 janvier 2012 23 ^e session 22 et 23 janvier 2013	 ECE/ENERGY/WP.3/2013/2
Groupe spécial d'experts de l'approvisionnement et de l'utilisation du gaz		
Président: M. T. Korosi (Hongrie)	13 ^e session	ECE/ENERGY/WP.3/GE.5/2013/2
Vice-Présidents: M. A. Zedelj (Croatie) M. J. Filippi (République tchèque) M. A. Zorya (Fédération de Russie)	24 janvier 2013	
Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»		
Président: M. M. Hopkins (Fondation pour les Nations Unies)	22 ^e session 21 avril 2011	ECE/ENERGY/WP.4/2011/2
Vice-Présidents: M. Z. Genchev (Bulgarie) M ^{me} M. Presutto (Italie) M. T. Ivanov (Fédération de Russie)	23 ^e session 25 avril 2012	ECE/ENERGY/WP.4/2012/2
Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques		
Président: M. S. Surnin (Ukraine)	17 ^e session	ECE/ENERGY/WP.4/GE.1/2011/2
Vice-Présidents: M ^{me} T. Pospelova (Biélorus) M. Z. Genchev (Bulgarie)	19 et 20 avril 2011	
Président: M. E. Nadezhdin (Fédération de Russie)	18 ^e session	ECE/ENERGY/WP.4/GE.1/2012/2
Vice-Présidents: M ^{me} T. Pospelova (Biélorus) M. Z. Genchev (Bulgarie)	26 et 27 avril 2012	
Groupe d'experts de l'efficacité énergétique globale 21		
Président: M. D. Le Masne (France)	2 ^e session 18 avril 2011	ECE/ENERGY/WP.4/GE.2/2011/2
Président: M. R. Tromop (AIE)	3 ^e session	ECE/ENERGY/WP.4/GE.1/2012/2
Vice-Président: M. T. Bocar Tall (Togo)	24 avril 2012	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
	4 ^e session 4 et 5 octobre 2012	ECE/ENERGY/WP.4/GE.2/2012/5
Comité du bois		
Présidente: M ^{me} L. Langner (États-Unis)	69 ^e session	ECE/TIM/2011/20
Vice-Présidents: M. H. Granholm (Finlande) M. B. Glavonjić (Serbie)	10-14 octobre 2011	
	70 ^e session 16-19 octobre 2012	ECE/TIM/2012/14
Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts		
Président: M. A. Mariano (Italie)	34 ^e session	ECE/TIM/EFC/WP.2/2012/2
Vice-Présidents: M. M. Valgepea (Estonie) M ^{me} E. Maki-Simola (Finlande)	27-29 mars 2012	
Comité du logement et de l'aménagement du territoire		
Président: M. W. Förster (Autriche)	72 ^e session	ECE/HBP/167
Vice-Présidents: M ^{me} D. Andoni (Albanie) M. A. Khanlarov (Azerbaïdjan) M ^{me} D. Grabmüllerova (République tchèque) M. D. Pahič (Croatie) M ^{me} N. Jokhadze (Géorgie) M ^{me} E. Bejenaru (République de Moldova) M ^{me} S. Ristic (Serbie) M ^{me} E. Szolgayova (Slovaquie) M. E. Hauri (Suisse)	3 et 4 octobre 2011	
Président: M. W. Förster (Autriche)	73 ^e session	ECE/HBP/170
Vice-Présidents: M ^{me} D. Andoni (Albanie) M. A. Khanlarov (Azerbaïdjan) M ^{me} D. Grabmüllerova (République tchèque) M. D. Pahič (Croatie) M ^{me} L. Nielsen (Danemark) M ^{me} E. Bejenaru (République de Moldova) M. I. Ponomariov (Fédération de Russie) M ^{me} S. Ristic (Serbie) M ^{me} E. Szolgayova (Slovaquie) M. L. Roth (Suède) M. E. Hauri (Suisse)	24-26 septembre 2012	
Groupe de travail de l'administration des biens fonciers		
Président: M. D. Pahič (Croatie)	7 ^e session	ECE/HBP/WP.7/2011/8
Vice-Présidents: M. R. Kugler (Autriche) M. S. Shavrov (Biélorus)	30 juin et 1 ^{er} juillet 2011	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
M. V. Suchanek (République tchèque) M ^{me} P. Hojgaard (Danemark) M ^{me} E. Meskhidze (Géorgie) M ^{me} C. Potsiou (Grèce) M. M. Selleri (Italie) M. B. Lauri (Suède) M. M. Khabirov (Tadjikistan) M. J. Atkey (Royaume-Uni)		
Président: M. D. Pahič (Croatie) Vice-Présidents: M. R. Kugler (Autriche) M. E. Khanalibayli (Azerbaïdjan) M ^{me} P. Hojgaard (Danemark) M ^{me} E. Meskhidze (Géorgie) M ^{me} C. Potsiou (Grèce) M. M. Selleri (Italie) M. B. Lauri (Suède) M. M. Khabirov (Tadjikistan) M. R. Wouters (Pays-Bas) M ^{me} J. Barry (Royaume-Uni)	8 ^e session 18 mars 2013	ECE/HBP/WP.7/2013/6
Groupe de travail sur un éventuel instrument juridiquement contraignant relatif à un logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE		
Président: M. W. Förster (Autriche)	1 ^{re} réunion 11 et 12 avril 2011	ECE/HBP/AC.1/2011/2
	2 ^e réunion 5 et 6 juillet 2011	ECE/HBP/AC.1/2011/4
Groupe de travail sur une éventuelle convention-cadre sur le logement durable dans la région de la CEE		
Président: M. W. Förster (Autriche)	3 ^e réunion 3 avril 2012	ECE/HBP/AC.1/2012/2
Comité de la coopération et de l'intégration économiques		
Président: M. M. Pietarinen (Finlande) Vice-Présidents: M. A. Popov (Biélarus) M. S. Zecchini (Italie) M. K. Easter (États-Unis)	6 ^e session 30 novembre-2 décembre 2011 7 ^e session 5-7 décembre 2012	ECE/CECI/2011/2 ECE/CECI/2012/2

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle		
Président: M. J.-C. Badoux (Suisse)	5 ^e session	ECE/CECI/IP/2011/2
Vice-Présidents: M ^{me} N. Zolotykh (Fédération de Russie) M. J. Anderson (Royaume-Uni)	7 et 8 juillet 2011	
	6 ^e session	ECE/CECI/IP/2012/2
	21 et 22 juin 2012	
Équipe de spécialistes des partenariats public-privé		
Président: M. J. van Schoonhoven (Pays-Bas)	3 ^e session	ECE/CECI/PPP/2011/2
Vice-Présidents: M. K. Vrana (Croatie) M. B. Mueller (Allemagne) M. K. Tilebaldinov (Kazakhstan) M. L. McKenna (Royaume-Uni)	18 et 19 avril 2011	
Président: M. K. Tilebaldinov (Kazakhstan)	4 ^e session	ECE/CECI/PPP/2012/2
Vice-Présidents: M. B. Pandji Indra (Indonésie) M. S. Tabuchi (Japon) M. Z. Abiyessov (Kazakhstan) M. J.-H. Kim (République de Corée)	24 février 2012	
Présidents: M. A. Smith (États-Unis) M. L. McKenna (Royaume-Uni)	5 ^e session	ECE/CECI/PPP/2013/2
Vice-Présidents: M. H. Salikhov (Fédération de Russie) M. M. Romoff (Canada) M. A. Kesli (Turquie)	5 et 6 février 2013	
Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité		
Président: M. K. Gulda (Pologne)	4 ^e session	ECE/CECI/ICP/2011/2
Vice-Présidents: M ^{me} A. Pappa (Grèce) M. G. Marklund (Suède) M. D. Foray (Suisse) M ^{me} L. Musina (Ukraine) M. A. Link (États-Unis)	12 et 13 mai 2011	
Présidente: M ^{me} L. Musina (Ukraine)	5 ^e session	ECE/CECI/ICP/2012/2
Vice-Présidents: M. I. Bortnik (Fédération de Russie) M. C. Wessner (États-Unis)	12 et 13 avril 2012	

D. Conventions administrées par le secrétariat de la CEE

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Président: M. M. Williams (Royaume-Uni)	29 ^e session	ECE/EB.AIR/109
Vice-Présidents: M. P. Meulepas (Belgique)	12-16 décembre 2011	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
M ^m c S. Vidič (Croatie)		
M. T. Spranger (Allemagne)	30 ^e session	ECE/EB.AIR/111
M ^m c S. Vasiliev (Fédération de Russie)	30 avril-4 mai 2012	
M. R. Ballaman (Suisse)		
M. P. Grennfelt (Suède)	31 ^e session	ECE/EB.AIR/113
M. F. San Martini (États-Unis)	11-13 décembre 2012	
Comité d'application		
Président: M. P. Meulepas (Belgique)	27 ^e session 16-18 mai 2011	ECE/EB.AIR/2011/2
	28 ^e session 7-9 septembre 2011	ECE/EB.AIR/2011/2
	29 ^e session 18-20 avril 2012	ECE/EB.AIR/2011/16
	30 ^e session 5-7 septembre 2012	ECE/EB.AIR/2011/16
Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)		
Présidente: M ^m c S. Vidič (Croatie)	35 ^e session	ECE/EB.AIR/GE.1/2011/2
Vice-Présidents: M. S. Kleanthous (Chypre)	5-7 septembre 2011	
M. J. Macoun (République tchèque)		
M. Y. Viisanen (Finlande)	36 ^e session	ECE/EB.AIR/GE.1/2012/2
M. P. Ruysenaars (Pays-Bas)	17-19 septembre 2012	
M. X. Querol (Espagne)		
M. P. Grennfelt (Suède)		
Groupe de travail des effets		
Président: M. P. Grennfelt (Suède)	30 ^e session	ECE/EB.AIR/WG.1/2011/2
Vice-Présidents: M. C. Nagl (Autriche)	27-29 septembre 2011	
M ^m c R. Wu (Canada)		
M ^m c S. Vidič (Croatie)	31 ^e session	ECE/EB.AIR/WG.1/2012/2
M. J. Bak (Danemark)	20 et 21 septembre 2012	
M ^m c G. Schuetze (Allemagne)		
M ^m c I. Rabago (Espagne)		
Groupe de travail des stratégies et de l'examen		
Président: M. R. Ballaman (Suisse)	48 ^e session	ECE/EB.AIR/WG.5/104
Vice-Présidents: M. A. Pilipczuk (Biélorus)	11-15 avril 2011	
M. I. Angelov (Bulgarie)		
M ^m c J. Kerr (Canada)	49 ^e session	ECE/EB.AIR/WG.5/106
M ^m c A. Engleryd (Suède)	12-16 septembre 2011	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
	50 ^e session 10-14 septembre 2012	ECE/EB.AIR/WG.5/108
Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux		
Conseil juridique	9 ^e réunion 1 ^{er} et 2 septembre 2011	ECE/MP.WAT/AC.4/2011/5
Président: M. A. Tanzi (Italie)	10 ^e réunion	ECE/MP.WAT/AC.4/2012/2
Vice-Président: M. A. Kolliopoulos (Grèce)	31 janvier et 1 ^{er} février 2012	
Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau		
Présidente: M ^{me} H. Jekel (Allemagne)	6 ^e réunion 4 et 5 mai 2011	ECE/MP.WAT/WG.1/2011/2
	Réunion commune 7 ^e réunion 3 et 4 juillet 2012	ECE/MP.WAT/WG.1/2012/2
Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation		
Présidente: M ^{me} L. Kauppi (Finlande)	12 ^e réunion 2-4 mai 2011	ECE/MP.WAT/WG.2/2011/2
Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux		
Présidente: M ^{me} S. Vermont (Suisse)	6 ^e session	ECE/MP.WAT/37
Vice-Présidents: M. H. Liiv (Estonie) M. M. Cozzone (Italie)	28-30 novembre 2012	
Protocole sur l'eau et la santé		
Comité d'examen du respect des dispositions		
Président: M. V. Koester (Danemark)	7 ^e réunion 3 novembre 2011	ECE/MP.WH/C.1/2011/4 EUR/DHP1003944/4.2/2011/4
	8 ^e réunion 10 octobre 2012	ECE/MP.WH/C.1/2012/2 EUDCE/1206123/3.1/2012/3
Groupe de travail de l'eau et de la santé		
Président: M. K. Tvietan (Norvège)	4 ^e session	ECE/MP.WH/WG.1/2011/2
Vice-Président: M. T. Kistemann (Allemagne)	1 et 2 novembre 2011	EUR/DHP1003944/4.2/2011/6
	5 ^e session 11 et 12 octobre 2012	ECE/MP.WH/WG.1/2012/2 EUDCE/1206123/3.1/2012/4

**Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière
et Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale**

Réunion des Parties à la Convention et Réunion des Parties
à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole
relatif à l'évaluation stratégique environnementale

Président:	M. A. Vesic (Serbie)	5 ^e et 1 ^{re} réunions	ECE/MP.EIA/15
Vice-Présidents:	M. R. Baduni (Albanie) M. N. Tchakhnakia (Géorgie) M. M. Sauer (Allemagne) M ^{me} E. Baron (Pays-Bas) M. J. Brun (Norvège) M ^{me} D. Pineta (Roumanie)	20-23 juin 2011	ECE/MP.EIA/SEA/2

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement
et de l'évaluation stratégique environnementale

Président:	M. P. Otawski (Pologne)	1 ^{re} réunion	ECE/MP.EIA/WG.2/2012/2
Vice-Présidents:	M ^{me} R. Revoldiene (Lituanie) M. V. Buchko (Ukraine) M. G. Kremlis (Commission européenne)	24-26 avril 2012	

Comité d'application

Président:	M. M. Sauer (Allemagne)	21 ^e session	ECE/MP.EIA/IC/2011/4
Vice-Président:	M ^{me} V. Kolar-Planinšic (Slovénie)	20 juin 2011	
Présidente:	M ^{me} V. Kolar-Planinšic (Slovénie)	22 ^e session	ECE/MP.EIA/IC/2011/6
Vice-Présidents:	M. F. Zaharia (Roumanie) M ^{me} L. A. Hernando (Espagne)	5-7 septembre 2011	
		23 ^e session 5-7 décembre 2011	ECE/MP.EIA/IC/2011/8
		24 ^e session 20-23 mars 2012	ECE/MP.EIA/IC/2012/2
		25 ^e session 11-13 septembre 2012	ECE/MP.EIA/IC/2012/4
		26 ^e session 26-28 novembre 2012	ECE/MP.EIA/IC/2012/6
		27 ^e session 12-14 mars 2013	ECE/MP.EIA/IC/2013/2

Organe et Bureau

Session

Cote du rapport

Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières
des accidents industriels

Président:	M. C. Dijkens (Pays-Bas)	7 ^e réunion	ECE/CP.TEIA/24
Vice-Présidents:	M. G. Hem (Norvège) M ^{me} J. Karba (Slovénie)	14-16 novembre 2012 Stockholm	

Groupe de travail de l'application

Président:	M. S. Ashcroft (Royaume-Uni)	14 ^e réunion 20 et 21 janvier 2011	-
		15 ^e réunion 30 juin 2011	-
		16 ^e réunion 10 et 11 novembre 2011	-
		17 ^e réunion 29 février et 1 ^{er} mars 2012	-
		18 ^e réunion 29 et 30 mars 2012	-
		19 ^e réunion 29 et 30 janvier 2013	-

Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel
et l'accès à la justice en matière d'environnement

Président:	M. J. Dusik (République tchèque)	4 ^e session	ECE/MP.PP/2011/2
Vice-Présidente:	M ^{me} M. Istasse (Belgique)	29 juin-1 ^{er} juillet 2011 Chisinau	ECE/MP.PP/2011/2/Add. 1 ECE/MP.PP/2011/2/Add.2 ECE/MP.PP/2011/2/Add.3

Groupe de travail des Parties à la Convention

Président:	M. J. Dusik (République tchèque)	14 ^e réunion	
Vice-Présidente:	M ^{me} M. Istasse (Belgique)	27 et 28 juin 2011 Chisinau	
Président:	M. J. Peters (Pays-Bas)	15 ^e réunion	ECE/MP.PP/WG.1/2012/2
Vice-Présidents:	M. I. Narkevitch (Biélorus) M ^{me} L. Dall'Ora (Italie)	3-5 septembre 2012	

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus		ECE/MP.PP/C.1/2011/4
Président: M. V. Koester (Danemark)	32 ^e réunion	
Vice-Présidente: M ^{me} S. Kravchenko (Ukraine)	11-14 avril 2011	
	33 ^e réunion	
	27 et 28 juin 2011	ECE/MP.PP/C.1/2011/6
Président: M. J. Ebbesson (Suède)	34 ^e réunion	
Vice-Présidente: M ^{me} S. Kravchenko (Ukraine)	20-23 septembre 2011	ECE/MP.PP/C.1/2011/8
	35 ^e réunion	
	13-16 décembre 2011	ECE/MP.PP/C.1/2011/10
Président: M. J. Ebbesson (Suède)	36 ^e réunion	
Vice-Président: M. A. Kodjabashev (Bulgarie)	27-30 mars 2012	ECE/MP.PP/C.1/2012/2
	37 ^e réunion	
	26-29 juin 2012	ECE/MP.PP/C.1/2012/5
	38 ^e réunion	
	25-28 septembre 2012	ECE/MP.PP/C.1/2012/8
	39 ^e réunion	
	11-14 décembre 2012	ECE/MP.PP/C.1/2012/10
	40 ^e réunion	
	25-28 mars 2013	ECE/MP.PP/C.1/2013/2

Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d'Aarhus

Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Président: M. M. Amand (Belgique)	1 ^{re} réunion	ECE/MP.PRTR/WG.1/2011/2
Vice-Présidents: M. L. Petter Bingham (Norvège)	28 et 29 novembre 2011	
M. N. Obe (Royaume-Uni)		
	2 ^e réunion	ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/2
	20 et 21 novembre 2012	

E. Réunions d'autres organes bénéficiant des services du secrétariat de la CEE

Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Président: M. N. Ashim (Kazakhstan)	7 ^e Conférence ministérielle	ECE/ASTANA.CONF/2011/2
Présidents des sessions thématiques: M. R. Bultrikov (Kazakhstan)	21-23 septembre 2011	ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1
M. L. Borbély (Roumanie)		ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.2
M. B. Oberle (Suisse)		

<i>Organe et Bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social		
Président: M. J. Hart (Royaume-Uni)	39 ^e session	ST/SG/AC.10/C.3/78
Vice-Président: M. C. Pfauvadel (France)	20-24 juin 2011	
	40 ^e session	ST/SG/AC.10/C.3/80
	28 novembre-7 décembre 2011	
	41 ^e session	ST/SG/AC.10/C.3/82
	25 juin-4 juillet 2012	ST/SG/AC.10/C.3/82/Add.1
	42 ^e session	ST/SG/AC.10/C.3/84
	3-12 décembre 2012	
Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social		
Présidente: M ^{me} K. Headrick (Canada)	21 ^e session	ST/SG/AC.10/C.4/42
Vice-Présidents: M. T. Gebel (Allemagne)	27-29 juin 2011	
M ^{me} E. Snyman (Afrique du Sud)		
	22 ^e session	ST/SG/AC.10/C.4/44
	7-9 décembre 2011	
	23 ^e session	ST/SG/AC.10/C.4/46
	4-6 juillet 2012	
	24 ^e session	ST/SG/AC.10/C.4/48
	12-14 décembre 2012	ST/SG/AC.10/C.4/48/Add.1
Comité d'experts du Conseil économique et social des Sous-Comités d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques		
Présidente: M ^{me} K. Headrick (Canada)	6 ^e session	ST/SG/AC.10/40
Vice-Président: M. J. Hart (Royaume-Uni)	14 décembre 2012	ST/SG/AC.10/40/Add.1
		ST/SG/AC.10/40/Add.2
		ST/SG/AC.10/40/Add.3

Organe et Bureau

Session

Cote du rapport

**Groupe d'experts des études de la performance
environnementale**

Présidents: M. H. Liiv (Estonie) 20^e session
M. A. Oudeman (Pays-Bas) Genève, 4 et 5 mai 2011

Vice-Présidente: M^{me} V. Grigorova (Bulgarie)

Président: M. H. Liiv (Estonie) 21^e session
Vice-Présidente: M^{me} M. Rohn-Brossard (Suisse) 13-15 mars 2012
Achgabat

22^e session
3-5 avril 2012
